



BRETAGNE

POLITIQUE RÉGIONALE DE FORMATION 2017







LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le projet stratégique 2016-2019 dont les orientations ont été fixées en concertation avec l'ensemble des administrateurs régionaux à l'automne dernier, va guider l'action de l'ANFH Bretagne pour les 4 années à venir.

La politique régionale de formation 2017, présentée sous un nouveau format, s'inscrit dans ce projet et a une double ambition, celle d'accompagner les stratégies des établissements en matière de formation dans un contexte de renforcement des coopérations, et celle de répondre aux besoins de développement des compétences de tous les professionnels.

L'année 2016 aura été marquée par un projet ambitieux, la réalisation de la cartographie régionale des métiers. Dans son prolongement, un dispositif d'accompagnement GPMC dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS et la FHF, a démarré en juin 2016 et se poursuivra en 2017. En parallèle, les formations sur la GPMC à l'attention des acteurs impliqués dans cette démarche sont renouvelées et leur mise en place encouragée comme l'an passé, par un financement sur les crédits régionaux de l'ANFH.

Depuis plus de trois ans, l'ANFH s'est mobilisée sur le DPC qui a évolué depuis en intégrant la notion de parcours DPC. L'ANFH entend faciliter ces parcours en poursuivant les formations déjà déployées qui feront l'objet d'adaptations au regard de l'évolution réglementaire.

Dans le cadre de l'offre complémentaire de formation et pour soutenir l'accès à la formation des publics éloignés des savoirs académiques, un dispositif innovant sur les compétences clés sera proposé pour sensibiliser les établissements à cette problématique et accompagner les agents en vue de favoriser leur qualification et la sécurisation de leur parcours.

Autre volet de la politique régionale, l'organisation de 3 journées sur des thèmes généraux ou sectoriels qui sont l'occasion pour les professionnels des Etablissements de s'informer, d'échanger et de mutualiser leurs expériences.

Enfin, l'ANFH Bretagne poursuit son partenariat avec UNIFAF.

Nous espérons que cette nouvelle édition répondra à vos attentes. L'ANFH reste à votre écoute pour toutes remarques et propositions pour adapter son offre de formations au profit du développement des compétences de tous les professionnels.

Maryvonne RUMEUR

Présidente Régionale

D'UN COUP D'ŒIL

SOMMAIRE

Mot de la Présidente Régionale p. 03

Conditions de prise en charge et modalités d'inscription..... p. 08

AXE 01 - ACTEURS DE LA FORMATION p. 10

AFR 1 - Professionnaliser l'ensemble des acteurs de la formation p. 11

Module 1 : manager le développement des compétences
dans le cadre de la FPTLV et du DPC..... p. 12

Module 2 : construire et mettre en oeuvre les plans
de DPC et de FPTLV p. 13

Module 3 : conseiller, orienter les agents dans leurs parcours p. 14

Module 4 : optimiser le plan et les actions de formation et de DPC..... p. 15

AFC 3 - Élaborer un plan de DPC médical (module 1) p. 16

AFC 4 - Élaborer un plan de DPC d'établissement (module 2) p. 17

AXE 02 - DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET COMMUNICATION p. 18

AFR 14 - Développement personnel et communication
pour les agents de catégorie C p. 19

AFR 15 - Développement personnel et communication
pour les agents de catégorie A ou B p. 20

AFR 16 - Réussir la présentation de son travail
dans le cadre des journées ANFH..... p. 21

AXE 03 - RESSOURCES HUMAINES - MANAGEMENT p. 22

AFR 3 - Actualisation des connaissances réglementaires
sur la retraite p. 23

AFR 4 - Actualisation des connaissances sur les congés maladie
et les accidents du travail..... p. 24

AFR 5 - La gestion des carrières des contractuels :
les contrats de travail..... p. 25

AFR 13 - Le travail des seniors et la seconde partie de carrière p. 26

AFN 2 - Conduire un projet de mise en œuvre du télétravail :
conduire un projet de télétravail (module 1)..... p. 27

AFN 3 - Conduire un projet de mise en œuvre du télétravail :
l'impact du télétravail sur l'encadrement d'équipe (module 2)..... p. 28

AFR 8 - Construire et animer une démarche de GPMC..... p. 29

AFR 9 - Intégrer la notion de compétences dans l'entretien professionnel :
notion de compétences (module 1)..... p. 30



AFR 10 - Intégrer la notion de compétences dans l'entretien professionnel :
l'entretien professionnel (module 2) p. 31

AFR 11 - Formation de formateurs internes à la conduite
de l'entretien professionnel p. 32

AFR 12 - Pérenniser sa démarche de GPMC et en exploiter
les données au profit de sa politique ressources humaines p. 33

AFR 2 - Développer ses compétences pour mieux exercer son rôle
d'encadrement..... p. 34

AFC 1 - adaptation à l'emploi d'ACH-TH-TSH..... p. 35

Module 1 : mettre à jour ses connaissances des établissements
de santé, de leur environnement, de leur fonctionnement..... p. 36

Module 2 : développer des capacités personnelles
de communication..... p. 37

Module 3 : sensibiliser aux notions de management p. 38

Module 4 : connaître les relations service de soins/
services administratifs/services techniques..... p. 39

Module 5 : la préparation du stage..... p. 40

Module optionnel : approfondissement de la fonction d'encadrement... p. 41

AFC 2 - Adaptation à l'emploi d'assistants médico-administratifs
branche secrétariat médical p. 42

Adaptation à l'emploi d'assistants médico-administratifs
branche secrétariat médical - STAGE p. 43

AXE 04 - PRISE EN CHARGE DU PATIENT/RÉSIDENT p. 44

AFN 1 - Amélioration de la pertinence des soins en équipe p. 45

AFC 5 - Préparation et distribution des médicaments
dans les établissements médico-sociaux p. 46

AFC 10 - Mieux appréhender les pathologies mentales et psychiques
en structure médico-sociale (action en partenariat avec UNIFAF) p. 47

AFC 11 - Prise en charge des personnes angoissées la nuit
(action en partenariat avec UNIFAF)..... p. 48

AFC 6 - Vieillesse : comprendre et prendre soin
des personnes âgées..... p. 49

AFC 12 - Parcours de soins des personnes âgées en risque
de perte d'autonomie (PAERPA) p. 50

AFC 13 - Prise en charge de la santé bucco-dentaire
des personnes fragilisées ou dépendantes..... p. 51

D'UN COUP D'ŒIL

SOMMAIRE

AXE 05 - HANDICAP - ENFANCE	p. 52
AFR 6 - Sexualité des personnes handicapées.....	p. 53
AFR 7 - Adolescents : relations et communication entre institution et famille d'aujourd'hui.....	p. 54
AFC 7 - Les troubles comportementaux et psychologiques à l'adolescence.....	p. 55
AFC 8 - Conduites à risques et conduites addictives à l'adolescence..	p. 56
AFC 9 - Mieux appréhender et gérer les situations d'agressivité et de violence dans les structures accueillant des enfants, adolescents ou adultes handicapés	p. 57
AFN 4 - Comment assurer la prise en charge de qualité de l'adolescent tout en conservant une distance relationnelle dans le cadre d'un réseau	p. 58
AXE 06 - SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL	p. 60
AFC 14A - Ergonomie, gestes et postures en situation professionnelle FORMAVENIR PERFORMANCES.....	p. 61
AFC 14B - Ergonomie, gestes et postures en situation professionnelle GIP-FAR	p. 62
AFC 15A - Service de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAPI) - CT FORMATION	p. 63
Module 1 : formation initiale SSIAP 1	p. 64
Module 2 : formation recyclage SSIAP 1	p. 65
Module 3 : formation remise à niveau SSIAP 1.....	p. 66
Module 4 : formation initiale SSIAP 2.....	p. 67
Module 5 : formation recyclage SSIAP 2	p. 68
Module 6 : formation remise à niveau SSIAP 2.....	p. 69
Module 7 : formation initiale SSIAP 3.....	p. 70
Module 8 : formation recyclage SSIAP 3	p. 71
Module 9 : formation remise à niveau SSIAP 3.....	p. 72



AFC 15B - Service de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP) - GRETA BRETAGNE.....	p. 73
Module 1 : formation initiale SSIAP 1	p. 74
Module 2 : formation recyclage SSIAP 1	p. 75
Module 3 : formation remise à niveau SSIAP 1.....	p. 76
Module 4 : formation initiale SSIAP 2.....	p. 77
Module 5 : formation recyclage SSIAP 2	p. 78
Module 6 : formation remise à niveau SSIAP 2.....	p. 79
Module 7 : formation initiale SSIAP 3.....	p. 80
Module 8 : formation recyclage SSIAP 3	p. 81
Module 9 : formation remise à niveau SSIAP 3.....	p. 82

118 établissements confient la gestion de leurs fonds de formation à l'ANFH	p. 84
L'ANFH soutient les acteurs formation RH de la FPH	p. 88
Journées et projets régionaux	p. 90
Vos contacts en délégation	p. 92
Plan d'accès à l'ANFH Bretagne	p. 93
Explication des différentes fiches d'inscription et modalités d'envoi	p. 94
Bulletin d'inscription actions de formations coordonnées (AFC)	p. 95
Bulletin d'inscription actions de formations régionales (AFR)	p. 96
Bulletin d'inscription actions de formations nationales (AFN)	p. 97

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION POUR LES FORMATIONS ET JOURNÉES THÉMATIQUES

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION :

ACTION DE FORMATION RÉGIONALE (AFR)

Frais de pédagogie, déplacement, restauration et hébergement pris en charge par l'ANFH. Frais de traitement à la charge des établissements.

FORMATIONS "DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET COMMUNICATION" CATÉGORIES A OU B ET C

Aide financière pour les frais pédagogiques sur la base de 457 euros par jour accordée en fonction du contenu pédagogique et de la durée de la formation.

ACTION DE FORMATION COORDONNÉE (AFC)

Frais de pédagogie, déplacement, restauration, hébergement et traitement financés sur les plans de formation des établissements. Coût pédagogique imputé sur le plan de formation des établissements au prorata du nombre de participants (base 8 personnes). Substitution possible d'un agent par un autre préalablement inscrit.

ACTION DE FORMATION NATIONALE (AFN)

Frais de pédagogie pris en charge par l'ANFH. Frais de déplacement, restauration, hébergement et traitement financés sur les plans de formation des établissements.

JOURNÉES THÉMATIQUES

- Rencontre régionale
- Journée Gériatrie
- Journée Carrefour Formation

Frais de pédagogie pris en charge par l'ANFH ainsi que les frais de déjeuner. Frais de déplacement, le cas échéant, repas du soir et hébergement à la charge des établissements.

Inscriptions auprès du service formation continue de l'établissement





INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS

Bulletins d'inscription à la fin du catalogue à retourner à l'ANFH Bretagne (se référer aux dates de clôture d'inscription sur chaque programme de formation).

Fiches d'inscription téléchargeables sur le site internet www.anfh.fr/bretagne rubrique "Offre de formation".

VALIDATION DES INSCRIPTIONS

Formations : Après la date limite d'inscription, l'ANFH Bretagne adresse directement aux chargés de formation les convocations pour les stagiaires et les informe des candidatures retenues et non retenues.

Les formations sont organisées sous réserve d'un nombre de 8 participants minimum.

Journées thématiques : Les inscriptions transmises par le service formation sont validées par l'ANFH Bretagne mais ne font l'objet d'aucune convocation.

DÉCLINAISON DES FORMATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Possibilité de décliner les actions de formation proposées par l'ANFH en intra établissement. Financement sur les plans de formation des établissements.

À VOTRE ÉCOUTE

ACTIONS RÉGIONALES ACTIONS COORDONNÉES

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

ACTIONS NATIONALES ACTIONS COORDONNÉES JOURNÉE CARREFOUR FORMATION

Marie-Annick LE FILOUS

Conseillère Formation

Tél. : 02 99 35 28 77

ma.lefilous@anfh.fr

RENCONTRE RÉGIONALE JOURNÉE GÉRONTOLOGIE

Guyène MAZARS

Assistante

Tél. : 02 99 35 28 60

bretagne@anfh.fr



AXE 01 ACTEURS DE LA FORMATION



PROFESSIONNALISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FORMATION

AFR 1

La formation continue constitue un enjeu important pour tous les établissements et les personnels surtout dans un contexte de forte évolution tant des établissements que de la Formation continue. Son développement nécessite la participation de différents acteurs : directeurs, responsables de formation, responsables du DPC, cadres, responsables médicaux et représentants du personnel,

Les Instances Régionales de l'ANFH Bretagne souhaitent reconduire la formation permettant de concourir à la professionnalisation des acteurs de la formation en tenant compte de la diversité des publics à laquelle elle s'adresse. Cette formation sans s'interdire une approche globale de la question, propose des temps d'échanges et des ateliers au plus près des préoccupations du terrain.

Module 1 :

- manager le développement des compétences dans le cadre de la FPTLV et du DPC

Module 2 :

- construire et mettre en œuvre les plans de DPC et de FPTLV

Module 3 :

- conseiller, orienter les agents dans leurs parcours

Module 4 :

- optimiser le plan et les actions de formation et de DPC

PUBLIC

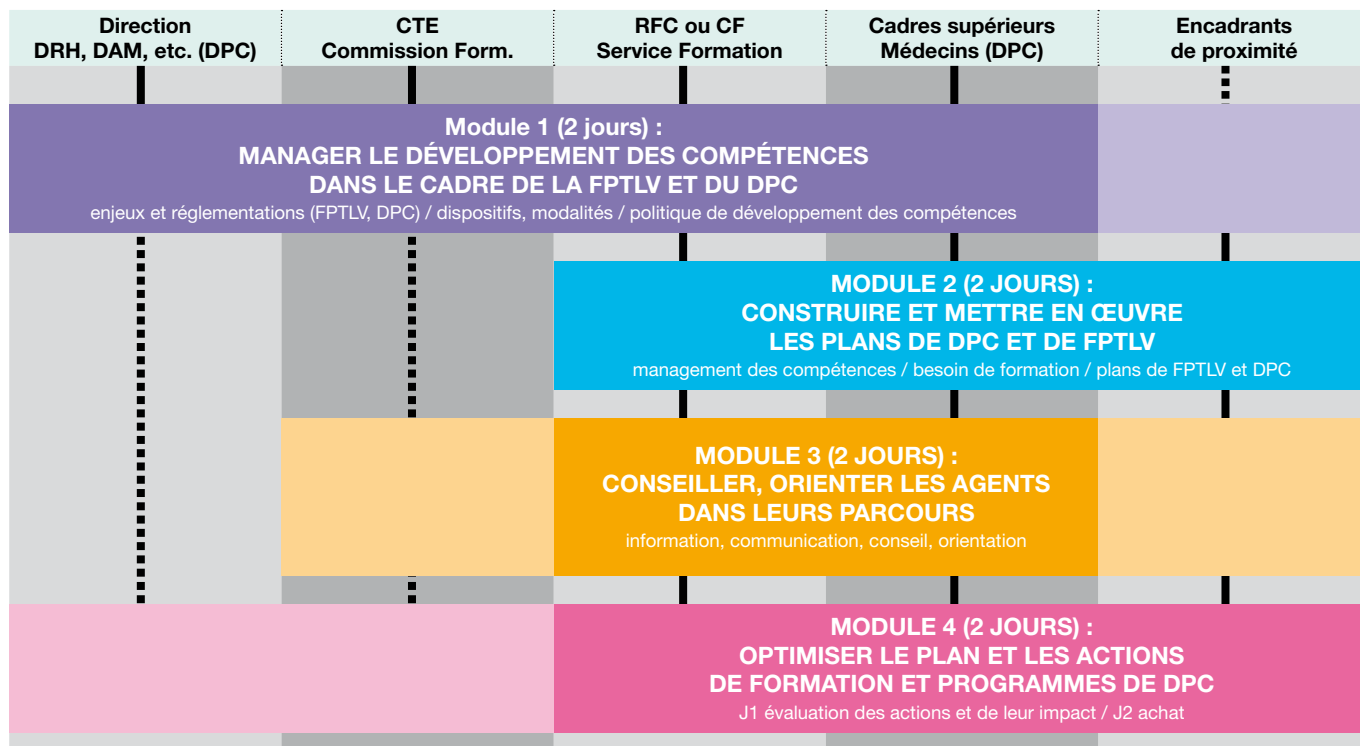


Directeurs, directeurs des ressources humaines, responsables de formation, COPF (conseillers en orientation professionnelle et formation), cadres, responsables qualité, responsables des affaires médicales, médecins, membres des CTE et commissions de formation, autres personnes participant à la mise en œuvre du plan de formation et du DPC (en fonction des modules)

CE PARCOURS EST COMPOSÉ DE 4 MODULES AU CHOIX EN FONCTION DES COMPÉTENCES À ACQUÉRIR



Pour une meilleure lisibilité du parcours (cf. schéma).



Tons soutenus : participation RECOMMANDÉE

Tons pastel : participation UTILE

Traits pleins : parcours TYPE

Traits discontinus : parcours OPTIONNEL

Articulations modules / publics-ciblés. (NB : parcours intégral : 8 jours - toujours possible, selon souhaits).

LIEU :

ANFH Rennes

Date limite des inscriptions :
vendredi 6 janvier 2017

ORGANISÉ PAR :

ECS COMPÉTENCES

PROFESSIONNALISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FORMATION

MODULE 1 : MANAGER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DANS LE CADRE DE LA FPTLV ET DU DPC

AFR 1

La formation continue constitue un enjeu important pour tous les établissements et les personnels surtout dans un contexte de forte évolution tant des établissements que de la Formation continue. Son développement nécessite la participation de différents acteurs : directeurs, responsables de formation, responsables du DPC, cadres, responsables médicaux et représentants du personnel,

Les Instances Régionales de l'ANFH Bretagne souhaitent reconduire la formation permettant de concourir à la professionnalisation des acteurs de la formation en tenant compte de la diversité des publics à laquelle elle s'adresse. Cette formation sans s'interdire une approche globale de la question, propose des temps d'échanges et des ateliers au plus près des préoccupations du terrain.

OBJECTIFS

- Connaître et s'appropriier les obligations réglementaires au service du développement des compétences
- Concevoir une politique de développement des compétences, structurer les dispositifs internes pour le DPC et la FPTLV

PROGRAMME

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre réglementaire des démarches concourant au développement des compétences • Comprendre les notions fondamentales qui sous-tendent les trois démarches • Identifier les articulations entre les dispositifs GPMC, DPC, FPTLV • Connaître les composants du DPC • Identifier les enjeux du DPC et son impact sur l'institution, les acteurs, les organisations • Connaître les types d'actions et les dispositifs de la FPTLV • Relier, dans une perspective stratégique, les types d'actions et les dispositifs de la FPTLV à la notion de parcours professionnel et ses variantes • Visualiser l'architecture d'une politique de développement des compétences : du besoin identifié à | <p>la réponse ciblée via les dispositifs au service du développement des ressources humaines (parcours professionnel, DPC, FPTLV)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les temps forts du plan de développement des compétences • Identifier et définir le rôle des acteurs intervenant dans l'élaboration du plan de FPTLV et du plan de DPC • Stabiliser la production et préparer les travaux à suivre • Déterminer l'arborescence institutionnelle pour structurer la collaboration entre les acteurs contribuant au déploiement du DPC et à la FPTLV • Adapter les procédures existantes pour organiser et guider la réalisation des activités en fonction des contributions attendues • Faire le bilan des apports et des productions du module |
|--|--|

PUBLIC

Services RH et formation, services affaires médicales, services qualité, cadres de pôle, cadres, membres du CTE et de la commission de formation, responsables médicaux

ORGANISÉ PAR :

ECS COMPETENCES

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :
Les 7 et 8 mars 2017
Date limite des inscriptions :
vendredi 6 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Inscription possible à un ou plusieurs modules au choix

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
 Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anhf.fr

PROFESSIONNALISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FORMATION

MODULE 2 : CONSTRUIRE ET METTRE EN OEUVRE LES PLANS DE DPC ET DE FPTLV

AFR 1

La formation continue constitue un enjeu important pour tous les établissements et les personnels surtout dans un contexte de forte évolution tant des établissements que de la Formation continue. Son développement nécessite la participation de différents acteurs : directeurs, responsables de formation, responsables du DPC, cadres, responsables médicaux et représentants du personnel,

Les Instances Régionales de l'ANFH Bretagne souhaitent reconduire la formation permettant de concourir à la professionnalisation des acteurs de la formation en tenant compte de la diversité des publics à laquelle elle s'adresse. Cette formation sans s'interdire une approche globale de la question, propose des temps d'échanges et des ateliers au plus près des préoccupations du terrain.

OBJECTIFS

- Élaborer les plans de DPC et de formation à partir de l'analyse des besoins institutionnels, collectifs et individuels

PROGRAMME

- Maîtriser la notion de besoin de formation / de DPC
- Identifier les déclinaisons du besoin en correspondance avec les réponses possibles dans le cadre de la réglementation de la formation et du DPC
- Identifier la contribution attendue des membres de l'encadrement des pôles ou des unités à l'analyse des besoins de formation / de DPC
- Structurer et étayer l'analyse des besoins de formation / de DPC : méthodes, outils et supports
- Exprimer et transmettre les besoins aux responsables de la formation et du DPC de façon optimale
- Exploiter le temps fort de l'entretien professionnel ou de formation
- Identifier les compétences-clés de l'unité pour contribuer à leur évaluation et travailler à leur développement
- Évaluer une compétence et gérer l'éventuel écart constaté : les méthodes et les pratiques
- Configurer la réponse aux écarts de résultats / pratiques / compétences dans les plans de DPC et de FPTLV
- Connaître les méthodes validées par la HAS et les mobiliser à bon escient dans les actions de DPC
- Convertir des actions ou projets d'actions de formation au format DPC
- Définir a priori l'articulation pertinente des plans de DPC et le plan de FPTLV
- Élaborer les plans à partir du (des) recueil(s) des besoins : du pré-plan au plan
- Faire le bilan des apports et des productions du module

PUBLIC

Responsables et chargés de formation, responsables du DPC, cadres de pôle, cadres de proximité

ORGANISÉ PAR :

ECS COMPETENCES

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 2 et 3 mai 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 6 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Inscription possible à un ou plusieurs modules au choix

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

PROFESSIONNALISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FORMATION

MODULE 3 : CONSEILLER, ORIENTER LES AGENTS DANS LEURS PARCOURS

AFR 1

La formation continue constitue un enjeu important pour tous les établissements et les personnels surtout dans un contexte de forte évolution tant des établissements que de la Formation continue. Son développement nécessite la participation de différents acteurs : directeurs, responsables de formation, responsables du DPC, cadres, responsables médicaux et représentants du personnel,

Les Instances Régionales de l'ANFH Bretagne souhaitent reconduire la formation permettant de concourir à la professionnalisation des acteurs de la formation en tenant compte de la diversité des publics à laquelle elle s'adresse. Cette formation sans s'interdire une approche globale de la question, propose des temps d'échanges et des ateliers au plus près des préoccupations du terrain.

OBJECTIFS

- Structurer la communication sur la FPTLV et le DPC pour obtenir une mobilisation optimale
- Développer les fonctions de conseil et d'orientation au bénéfice des agents, de leurs parcours professionnel et de formation

PROGRAMME

- Maîtriser les notions utiles : définitions, stratégie et plan de communication
- Inventorier les domaines de la FPTLV et du DPC pouvant nécessiter l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication
- Identifier les problématiques de communication rencontrées par les participants dans leurs fonctions
- Préfigurer le plan de communication adapté à la problématique rencontrée
- Définir l'objet et poser le cadre des dimensions conseil et orientation liée au pilotage de la FPTLV et du DPC
- Établir les repères conceptuels et méthodologiques des fonctions de conseil et d'orientation
- Partager les méthodes et outils des professionnels du conseil et de l'orientation dans le cadre de la FPTLV et du DPC
- Enrichir sa boîte à outils de la dimension conseil et orientation des agents dans leurs parcours
- Se placer en situation pour interroger ses connaissances et sa pratique dans les domaines du conseil et de l'orientation
- Améliorer ses outils existants ou se doter des outils manquants
- Faire le bilan des apports et des productions du module

PUBLIC

Responsables et chargés de formation, cadres de pôle ou conseillers formation / carrière s'ils existent

ORGANISÉ PAR :

ECS COMPETENCES

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 6 et 7 juin 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 6 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Inscription possible à un ou plusieurs modules au choix

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anhf.fr

PROFESSIONNALISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FORMATION

MODULE 4 : OPTIMISER LE PLAN ET LES ACTIONS DE FORMATION ET DE DPC

AFR 1

La formation continue constitue un enjeu important pour tous les établissements et les personnels surtout dans un contexte de forte évolution tant des établissements que de la Formation continue. Son développement nécessite la participation de différents acteurs : directeurs, responsables de formation, responsables du DPC, cadres, responsables médicaux et représentants du personnel,

Les Instances Régionales de l'ANFH Bretagne souhaitent reconduire la formation permettant de concourir à la professionnalisation des acteurs de la formation en tenant compte de la diversité des publics à laquelle elle s'adresse. Cette formation sans s'interdire une approche globale de la question, propose des temps d'échanges et des ateliers au plus près des préoccupations du terrain.

OBJECTIFS

- Conduire ou prendre part à l'évaluation des formations, des programmes et de leur impact
- Optimiser l'achat des actions de formations et des programmes ou y contribuer

PROGRAMME

- Identifier les enjeux, les finalités, les fondamentaux de l'évaluation des effets de la formation
- Adapter le modèle universel aux logiques et aux organisations des établissements de la FPH : la démarche d'évaluation ECS-Compétences
- Activer les phases, les techniques, les outils et les acteurs
- Maîtriser chaque outil, dans le détail de sa conception et de son utilisation
- Définir l'organisation générale d'un dispositif d'évaluation des effets des formations
- Mettre en application la formation suivie pour favoriser l'ancrage des acquis
- Le contexte de l'achat de formations ou de DPC pour les établissements publics de santé
- Les procédures applicables et l'obligation de publicité selon les seuils réglementaires
- Mettre en forme la demande pour la meilleure efficacité de l'achat : construire et rédiger un cahier des charges
- Dépouiller les offres pour mettre en évidence le meilleur choix objectif
- Optimiser l'offre présentée par la négociation
- Mettre en application les apports de la formation
- Faire le bilan des apports et des productions du module

PUBLIC

Responsables et chargés de formation, responsables du DPC, concepteurs de programmes de DPC, cadres de pôle, cadres de proximité

ORGANISÉ PAR :

ECS COMPÉTENCES

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :
Les 7 et 8 septembre 2017
Date limite des inscriptions :
vendredi 6 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Inscription possible à un ou plusieurs modules au choix

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
 Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anfh.fr

ÉLABORER UN PLAN DE DPC

MODULE 1 : ÉLABORER UN PLAN DE DPC MÉDICAL

AFC 3

L'établissement de santé employeur a pour responsabilités de faire fonctionner le DPC à la fois en tant qu'employeur et comme prestataire de DPC. L'élaboration d'un plan de DPC médical et paramédical permet de concilier ces deux fonctions, et de maîtriser l'offre et la demande interne en termes de DPC.

Ce programme de DPC "Élaborer un plan de DPC médical" a pour objectif d'outiller et professionnaliser les acteurs en charge du processus de suivi et de construction d'un plan de DPC médical prenant le relais sur le processus de formation médicale.

OBJECTIFS

Formaliser un plan de DPC médical adapté au contexte de l'établissement

- Effectuer un autodiagnostic de la démarche de formalisation du Plan de DPC médical
- Repérer les différents acteurs à associer à cette démarche
- Maîtriser les différentes phases de formalisation d'un Plan de DPC médical et les outils associés
- Argumenter un plan d'action adapté au contexte du DPC

PROGRAMME

Jour 1 :

- Présentation de la logique et du cadre du Plan de DPC médical
- Valoriser les conséquences du DPC sur le processus de suivi de la formation médicale
- Autodiagnostic de la formalisation du plan de DPC : présentation des objectifs et des indicateurs du plan DPC
- Formalisation de l'autodiagnostic selon 3 axes : définition des indicateurs de suivi du plan DPC, présentation des programmes de DPC envisagés, présentation coût/budget/finances prévues
- Définir l'organisation interne et identifier des acteurs du DPC et leur niveau d'intervention

Jour 2 :

- Qu'est-ce qu'un plan de DPC ? Définition du produit cible
- Les étapes du processus de construction
- Repérer la faisabilité du plan de DPC médical
- Formalisation des plans d'actions

Intersession : mise en œuvre sur le terrain de la méthodologie d'élaboration du plan de DPC médical

Jour 3 :

- Évaluer et réajuster les plans de DPC
- Retours d'expérience, analyses des défaillances, évolutions et actions à envisager
- Test de positionnement

PUBLIC

Professionnels médicaux et non médicaux en charge du DPC médical.

ORGANISÉ PAR :

FORMAVENIR PERFORMANCES

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 6 et 7 avril 2017

Le 19 octobre 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 27 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 553,75 euros par stagiaire sur la base de 8 personnes

Le contenu de la formation sera adapté au regard des évolutions réglementaires à venir.

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS

Conseillère Formation

Tél. : 02 99 35 28 77

ma.lefilous@anfh.fr

ÉLABORER UN PLAN DE DPC

MODULE 2 - ÉLABORER UN PLAN DE DPC D'ÉTABLISSEMENT

AFC 4

L'établissement de santé employeur a pour responsabilités de faire fonctionner le DPC à la fois en tant qu'employeur et comme prestataire de DPC. L'élaboration d'un plan de DPC médical et paramédical permet de concilier ces deux fonctions, et de maîtriser l'offre et la demande interne en termes de DPC.

Ce programme de DPC "élaborer un plan DPC d'établissement" va permettre de professionnaliser et d'accompagner les acteurs de la mise en oeuvre et du suivi du plan DPC en termes de processus projet.

OBJECTIFS

Élaborer un plan de DPC au sein de l'établissement

- Évaluer le degré de maturité de la mise en œuvre du DPC dans l'établissement
- Expliquer les concepts clés du DPC
- Articuler les priorités du plan de DPC avec le projet d'établissement
- Solliciter les différents acteurs et instances associés en amont et en aval de la démarche
- Articuler le plan de DPC médical, paramédical, PAQGDR, programme EPP pour construire le plan de DPC d'établissement en utilisant des outils adaptés
- Déterminer les modalités de communication au sein des établissements

PROGRAMME

Jour 1 & jour 2 :

- État des lieux de l'établissement sur la mise en œuvre du DPC selon différents aspects
- Identification de la politique de DPC
- Définition des étapes clés de la mise en œuvre du DPC et du plan d'action de l'établissement
- Le rôle des instances : rappels
- Identification des acteurs du DPC et leur niveau d'intervention
- Les étapes du déploiement du plan de DPC

Intersession :

Élaboration du plan de DPC de l'établissement et de son déploiement (mobilisation des acteurs et instances en amont et en aval)

Jour 3 :

- Évaluer et réajuster les plans de DPC
- Retour sur les critères de qualité d'un plan de DPC : conformité légale, performance/efficacité/efficacités, cohérence, acceptation
- Test de positionnement

PUBLIC

Professionnels en charge du plan de DPC (DAM, DRH, Qualité, Direction des Soins, Responsables formation)

ORGANISÉ PAR :

FORMAVENIR PERFORMANCES

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 29 et 30 juin 2017

Le 14 décembre 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 7 avril 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 553,75 euros par stagiaire sur la base de 8 personnes

Le contenu de la formation sera adapté au regard des évolutions réglementaires à venir.

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS

Conseillère Formation

Tél. : 02 99 35 28 77

ma.lefilous@anfh.fr



AXE 02

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET COMMUNICATION

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET COMMUNICATION POUR LES AGENTS DE CATÉGORIE C

AFR 14

L'un des objectifs de cette formation est "d'aider le personnel dans le développement social, professionnel et culturel".

L'ANFH a souhaité poursuivre en 2017 le soutien des établissements dans le développement de cette action auprès des personnels de catégorie C par une aide financière spécifique. Cette aide est validée par les instances régionales sous réserve d'un accord sur le contenu pédagogique proposé. De ce fait, chaque année un recensement est effectué afin de connaître les établissements souhaitant développer cette action.

OBJECTIFS

Permettre aux agents hospitaliers d'améliorer leurs connaissances générales, afin :

- de mieux s'adapter à leur environnement professionnel et personnel et de développer leurs capacités d'expression et de communication
- de suivre à plus ou moins long terme, des formations de qualification

PROGRAMME

Le contenu est arrêté par l'établissement organisateur.

Financement :

Aide financière pour les frais pédagogiques sur la base de 457€/jour.

Ce financement est accordé en fonction du contenu pédagogique et de la durée de la formation. Il complète le financement assuré par les établissements.

PUBLIC

Personnel de catégorie C

ORGANISÉ PAR :

L'organisme sera retenu par l'établissement organisateur

DURÉE :

10 jours minimum à 20 jours

LIEU & DATES :

À définir par l'établissement organisateur

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anfh.fr

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET COMMUNICATION POUR LES AGENTS DE CATÉGORIE A OU B

AFR 15

L'un des objectifs de cette formation est «d'aider le personnel dans le développement social, professionnel et culturel»

De même que pour les personnels de catégorie C, l'ANFH a souhaité poursuivre en 2017 le soutien des établissements dans le développement de cette action pour les personnels de catégorie A et B par une aide financière spécifique. Cette aide est validée par les instances régionales sous réserve d'un accord sur le contenu pédagogique proposé. De ce fait, chaque année un recensement est effectué afin de connaître les établissements souhaitant développer cette action.

OBJECTIFS

Permettre aux agents hospitaliers de mieux appréhender :

- les mutations de notre société et leurs enjeux
- les nouvelles situations au travail
- l'équipe en tant qu'entité et somme des différences
- la communication dans l'équipe

PROGRAMME

Le contenu est arrêté par l'établissement organisateur.

Financement :

Aide financière pour les frais pédagogiques sur la base de 457€/jour.

Ce financement est accordé en fonction du contenu pédagogique et de la durée de la formation. Il complète le financement assuré par les établissements.

PUBLIC

Toute personne ayant un grade de catégorie A ou B

ORGANISÉ PAR :

L'organisme sera retenu par l'établissement organisateur

DURÉE :

10 jours minimum

LIEU & DATES :

À définir par l'établissement organisateur

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anfh.fr

➤ RÉUSSIR LA PRÉSENTATION DE SON TRAVAIL DANS LE CADRE DES JOURNÉES ANFH

AFR 16

L'ANFH, dans le cadre de sa politique d'animation régionale, organise des journées à thème au cours desquelles peuvent intervenir des personnels hospitaliers (agent d'entretien, agent de service hospitalier, infirmier, adjoint technique, cadre ...) présentant leurs expériences professionnelles dans le domaine traité. Ils n'ont pas toujours l'habitude d'intervenir en public. Aussi, l'ANFH Bretagne souhaite les aider à préparer ces journées. Comme chaque année, une action de formation à destination des personnels intervenant lors de ces journées est proposée.

OBJECTIFS

La formation a pour but d'aider les personnels hospitaliers à intervenir en public, généralement devant une assemblée de 200 à 600 personnes.

Plus précisément, elle a pour objectif de :

- 1) Permettre au stagiaire d'être plus à l'aise en face d'un auditoire nombreux
- 2) Développer la confiance en soi
- 3) Faciliter une expression claire et concise
- 4) Apporter des conseils et une aide concrète pour la préparation d'une intervention et l'utilisation de supports visuels notamment le PowerPoint

Les participants auront préalablement défini leur problématique et élaboré les grandes lignes de leur intervention.

PROGRAMME

1ère journée :

- appréhender la situation sous ses multiples aspects pour affiner ensuite la préparation, sur le fond et sur la forme de l'intervention
- développer sa capacité à analyser la situation
- savoir adapter la préparation de l'intervention

2ème journée : préparer, améliorer son intervention, puis "tester"

- je parle en public (mise en application)

PUBLIC

Agents hospitaliers intervenant lors de la journée de Gérontologie ou journée Régionale

ORGANISÉ PAR :

DJL ACTIONS

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :
Les 2 et 3 mars 2017

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anfh.fr



AXE 03
RESSOURCES HUMAINES - MANAGEMENT

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES RÉGLEMENTAIRES SUR LA RETRAITE

AFR 3

Au regard des dernières évolutions liées à la loi 2014-40 du 20 janvier 2014, les instances de l'ANFH Bretagne ont souhaité organiser une formation d'actualisation sur la retraite dans la Fonction Publique Hospitalière.

Cette journée d'actualisation des connaissances permettant aux participants d'avoir une vision globale du régime de la retraite CNRACL impacté par les différentes réformes successives.

OBJECTIFS

- Faire le point sur les principes généraux du régime de retraite des fonctionnaires de la Fonction Publique Hospitalière
- Appréhender les évolutions réglementaires du régime de retraite CNRACL
- Savoir dématérialiser les actes de gestion sur le site internet CNRACL

PROGRAMME

La CNRACL et le RAFFP

- Présentation des 2 régimes
- Taux et assiettes de cotisation
- Taux de surcotisation CNRACL

La pension CNRACL

- L'ouverture du droit à pension
- La liquidation de la pension
- Les départs anticipés
- Les accessoires de pension
- Les services après limite d'âge

Service liquidation

- Délai d'envoi des dossiers de liquidation
- Évolution du service liquidation de pension
- Le simulateur de pension

Questions réponses sur les dossiers personnels des participants (anonymisés)

PUBLIC

Personnels administratifs des établissements sociaux et médico-sociaux (structures accueillant des adultes ou enfants handicapés ou en difficulté, structures d'hébergement pour personnes âgées).

ORGANISÉ PAR :

OBEA

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 16 et 17 mars 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 13 janvier 2017

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES SUR LES CONGÉS MALADIE ET LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

AFR 4

Afin d'aider le personnel administratif travaillant en EHPAD et établissements sociaux, les instances de l'ANFH Bretagne ont souhaité organiser une formation permettant aux gestionnaires RH d'actualiser leurs connaissances sur les congés maladie et les accidents du travail.

OBJECTIFS

- Connaître les modalités d'octroi ainsi que les procédures et étapes de gestion des congés maladie applicables aux différentes catégories d'agents de la Fonction Publique Hospitalière

PROGRAMME

Le congé ordinaire de maladie pour les agents titulaires

Mise en application de la circulaire du 8 juillet 2011

- Le versement intégral des indemnités de résidence et du supplément familial
- Obligation de transmettre le certificat d'arrêt de travail : utilité du volet 1 (contre visite, prolongation, passage en congés maladie...)
- La demande de prolongation et la saisine du comité médical

Le congé de longue maladie

La maladie de longue durée

Les règles applicables aux agents non titulaires

- Régime général de Sécurité sociale
- Les différents types de congés maladie :
 - Maladie ordinaire, congé de longue maladie ou de longue durée
 - La reprise à temps partiel thérapeutique
 - La disponibilité d'office pour maladie
 - La retraite pour invalidité
 - La pension ou l'allocation pour invalidité
 - La maladie professionnelle
 - Les maladies ayant une cause exceptionnelle
 - Le contrôle médical

Spécificités liées à la protection sociale des stagiaires extérieurs et des contrats aidés

Les procédures et étapes de la gestion d'un accident du travail et d'une maladie professionnelle

L'accident de service d'un agent titulaire

L'accident du travail d'un agent non titulaire

PUBLIC

Personnels administratifs des établissements sociaux et médico-sociaux (structures accueillant des adultes ou enfants handicapés ou en difficulté, structures d'hébergement pour personnes âgées).

ORGANISÉ PAR :

OBEA

DURÉE :

1 jour

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Le 9 février 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 9 décembre 2016

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

LA GESTION DES CARRIÈRES DES CONTRACTUELS : LES CONTRATS DE TRAVAIL

AFR 5

Afin d'aider le personnel administratif travaillant en EHPAD et établissements sociaux, les instances de l'ANFH Bretagne ont souhaité organiser une formation qui permettra aux stagiaires de consolider leurs connaissances sur la gestion des contractuels. Les méthodes pédagogiques proposées viseront à optimiser cette formation en mettant à la disposition des participants un maximum d'apports dont ils pourront se servir dans leur quotidien professionnel à l'issue de la formation.

OBJECTIFS

- Permettre aux agents des services RH des établissements sociaux et médico-sociaux de consolider leurs connaissances sur la gestion des personnels contractuels

PROGRAMME

LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE RELATIF AUX CONTRATS DE TRAVAIL DANS LA FPH

Identifier les différentes catégories de contrats possibles dans le secteur public

Les différentes catégories de contrats possibles dans le secteur public

Définir le cadre juridique des non-titulaires

L'évolution du droit des contractuels de la fonction publique : textes législatifs, réglementaires et état de la jurisprudence

EXÉCUTION DU CONTRAT

Connaître les modalités de recrutement des contractuels

Cadre réglementaire et modalité de conduite d'une procédure de recrutement

Dans quels cas peut-on faire recours à un contractuel ? Qui peut prétendre à ces emplois ?

Les modalités de recrutement des agents contractuels publics

La forme, la durée, la modification du contrat de travail, les clauses sensibles du contrat de travail et de ses avenants

Déterminer les conditions de rémunération de l'agent contractuel

Les principaux éléments de rémunération : incidence des différents types de contrats sur les charges sociales

Détermination et conditions de la rémunération de l'agent contractuel

Maîtriser la sortie de service d'un contractuel

La fin anticipée du contrat à l'initiative de la personne publique/de l'agent

La fin du contrat de travail et ses conséquences pour l'agent public

DROIT ET OBLIGATION DES NON TITULAIRES

Identifier les différents types de congés concernant les contractuels

Les droits à congés

Connaître les bases de la protection sociale pour un contractuel

Maîtriser les processus de cessation de fonction des agents contractuels (les différentes fins de contrats)

PUBLIC

Personnels administratifs des établissements sociaux et médico-sociaux (structures accueillant des adultes ou enfants handicapés ou en difficulté, structures d'hébergement pour personnes âgées).

ORGANISÉ PAR :

OBEA

DURÉE :

1 jour

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Le 10 février 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 9 décembre 2016

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

LE TRAVAIL DES SENIORS ET LA SECONDE PARTIE DE CARRIÈRE

AFR 13

L'allongement de la durée du travail, augmentation de l'âge de départ en retraite, vieillissement de la population active, usure professionnelle, autant d'éléments qui impactent la gestion prévisionnelle des carrières et qui interrogent en particulier sur la seconde partie de carrière des agents, sa gestion, son anticipation. Comment se réorienter en milieu de carrière ? Qu'en est-il des seniors ? Comment peuvent-ils transmettre leurs savoirs et expériences aux nouvelles générations ?

OBJECTIFS

- Accompagner l'agent dans son parcours professionnel et plus particulièrement dans sa seconde partie de carrière
- Situer le rôle du cadre dans la gestion de carrières et notamment pour la seconde partie de carrière
- Identifier les acteurs ressources et dispositifs adaptés en interne et en externe
- Sensibiliser l'agent à la notion de parcours professionnel
- Repérer les situations d'usures professionnelles
- Collaborer à l'anticipation du maintien des compétences dans les services
- Argumenter des propositions d'actions de valorisation du travail des seniors

PROGRAMME

Module 1 (2 jours) : Diagnostic de situation et premières actions pour accompagner les seniors dans la seconde partie de leur carrière

- Test de positionnement des participants ("Passeport professionnel")
- Diagnostic de situation sur le travail des seniors et la seconde partie de carrière.
- Diagnostic de situation sur la transmission des savoirs et expériences entre générations.
- Repérage des situations d'usure professionnelle.
- En regard des diagnostics réalisés, identification des actions, des solutions pour : valoriser le travail des seniors, collaborer à l'anticipation du maintien des compétences, accompagner autant que possible les projets professionnels individuels.

Module 2 (1 jour) : Renforcer les actions d'amélioration de ses compétences et des modes opératoires pour accompagner la seconde partie de carrière et le transfert des savoir-faire expérimentiels

- Présentation et analyse réflexive des actions mises en place suite au module 1.
- Apports complémentaires pour valoriser le travail des seniors et prévenir les situations d'usure professionnelle.
- Formalisation d'un processus «type» ou incluant certains invariants, à partir des plans d'actions individuels.

PUBLIC

Personnel d'encadrement

ORGANISÉ PAR :

GRIEPS

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Le 26 et 27 janvier 2017

Le 3 mars 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 25 novembre 2016

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

CONDUIRE UN PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL

MODULE 1 : CONDUIRE UN PROJET DE TÉLÉTRAVAIL

AFN 2

Le télétravail est apparu dès les années 70, mais reste encore assez rare dans la fonction publique hospitalière. Pourtant, les pratiques de travail intègrent désormais fortement les technologies de l'information et de la communication. Repenser l'articulation vie au travail/vie privée, temps de trajet est nécessaire pour agir sur les conditions de travail ou pour maintenir dans l'emploi des travailleurs handicapés ou en restriction d'aptitude.

Impliqués dans une initiative inter fonction publique sur le sujet, plusieurs établissements ont entamé une réflexion et mené des démarches pilotes. Une évolution "culturelle" et organisationnelle préalable est nécessaire à l'intégration de ce type d'organisation du travail. À ce titre, les expérimentations initiées dans les établissements de la FPH, font apparaître la nécessité de proposer une formation-action pour faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle organisation du travail.

OBJECTIFS

Cette formation permet de conduire un projet de télétravail dans le cadre du projet social d'établissement

- Identifier les enjeux sociétaux du télétravail
- Appréhender l'environnement juridique et réglementaire
- Définir ses objectifs du télétravail pour l'intégrer dans le projet social de l'établissement
- Préparer un cadre et des outils méthodologiques pour positionner la politique de télétravail au sein de son établissement
- Préparer un plan d'action adapté à son établissement et aux conditions de sa mise en œuvre
- Définir les indicateurs de réussite du télétravail

PROGRAMME

- Mémento du télétravail pour le secteur public
- Les enjeux spécifiques pour la FPH
- Définir vos objectifs sur le télétravail
- Pas à pas, mettre en place le télétravail
- Évaluer le télétravail : sur quels critères, avec quels outils ?
- Les clés de réussite / Les bonnes questions à se poser
- Nombreux témoignages et retours d'expériences

PUBLIC

Personnes en charge du pilotage et de la mise en place du télétravail, chefs de projet RH/chefs de projet opérationnel

ORGANISÉ PAR :

CITICA

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Le 27 et 28 juin 2017

Le 20 novembre 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 17 mars 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

PRÉ-REQUIS :

Une première expérience en conduite de projet est souhaitée

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS

Conseillère Formation

Tél. : 02 99 35 28 77

ma.lefilous@anhf.fr

CONDUIRE UN PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL

MODULE 2 : L'IMPACT DU TÉLÉTRAVAIL SUR L'ENCADREMENT D'ÉQUIPE

AFN 3

Le télétravail est apparu dès les années 70, mais reste encore assez rare dans la Fonction Publique Hospitalière. Pourtant, les pratiques de travail intègrent désormais fortement les technologies de l'information et de la communication. Repenser l'articulation vie au travail/vie privée, temps de trajet est nécessaire pour agir sur les conditions de travail ou pour maintenir dans l'emploi des travailleurs handicapés ou en restriction d'aptitude.

Impliqués dans une initiative inter fonction publique sur le sujet, plusieurs établissements ont entamé une réflexion et mené des démarches pilotes. Une évolution "culturelle" et organisationnelle préalable est nécessaire à l'intégration de ce type d'organisation du travail. À ce titre, les expérimentations initiées dans les établissements de la FPH, font apparaître la nécessité de proposer une formation-action pour faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle organisation du travail.

OBJECTIFS

Cette formation permet de conduire un projet de télétravail dans le cadre du projet social d'établissement.

- Appréhender le télétravail comme une organisation du travail possible
- Repérer l'impact du télétravail dans le management d'une équipe
- Identifier les freins à la mise en oeuvre du télétravail

PROGRAMME

- Mémento du télétravail pour la FPH
- Manager, coopérer et travailler à distance
- Les outils du management à distance
- Piloter et évaluer le télétravail
- Les questions spécifiques auxquelles un encadrant doit savoir répondre
- Témoignages et mises en situation

PUBLIC

Personnel d'encadrement

ORGANISÉ PAR :

CITICA

DURÉE :

1 jour

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Le 21 novembre 2017

*Date limite des inscriptions :
vendredi 17 mars 2017*

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS

Conseillère Formation

Tél. : 02 99 35 28 77

ma.lefilous@anfh.fr

CONSTRUIRE ET ANIMER UNE DÉMARCHE DE GPMC

AFR 8

Le secteur de la santé connaît depuis quelques années des bouleversements importants qui impactent fortement les établissements ainsi que leurs agents.

Pour faire face à ces évolutions, la démarche GPMC permet de :

- Élaborer et mettre en place une nomenclature des métiers dans l'établissement via l'élaboration d'un "référentiel des métiers", menant à l'amélioration de la connaissance des compétences requises, des qualifications associées et des passerelles de mobilité ;
- Mener une réflexion prospective afin d'aborder les évolutions organisationnelles ;
- Dédire les besoins futurs et de préparer des actions ciblées et pertinentes pour la mise en adéquation des compétences des salariés ;
- Élaborer des plans de formation adaptés pour ajuster au mieux la qualification des acteurs aux besoins réels du secteur ;
- Sécuriser les parcours professionnels, par la dimension de prévention des ruptures de carrière.

Dans la continuité de son offre de service, l'ANFH souhaite faire perdurer l'offre de formation nationale tout en tenant compte des nouveaux besoins qui se dégagent selon le degré de maturité des établissements en matière de GPMC.

OBJECTIFS

Mettre en place une démarche GPMC

- Situer la GPMC au cœur des orientations stratégiques de l'établissement
- Acquérir un langage commun à partir des fondamentaux de la GPMC
- S'approprier les techniques et outils de pilotage et de gestion de projet
- Accompagner les changements induits par la GPMC
- Établir une feuille de route pour son propre établissement
- Communiquer auprès des différents acteurs

PROGRAMME

JOUR 1 :

- Introduction générale
- Comprendre le concept de GPMC et ses composantes
- Les enjeux du déploiement de la GPMC
 - Autodiagnostic de positionnement des pratiques de GPMC
- Les principes méthodologiques de la GPMC
 - Exercice de déclinaison opérationnelle à l'échelle de chaque établissement

JOUR 2 :

- Les outils de la GPMC
 - Exercice de déclinaison d'une fiche métier à partir du RNFPH
- Mettre en œuvre la GPMC au quotidien
 - Exercice d'identification de l'impact de la GPMC sur les process RH actuels de son établissement
- Identifier les caractéristiques de l'analyse prévisionnelle
- Conduire la GPMC comme un projet et communiquer sur la GPMC
 - Définir le rétroplanning du projet de GPMC de son établissement et définir le plan de communication associé

PUBLIC



Chef de projet/équipe-projet GPMC, DRH/responsable/membres équipe RH, personnes en charge du pilotage de la démarche GPMC

ORGANISÉ PAR :

ERNST & YOUNG ADVISORY

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 24 et 25 avril 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 24 février 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Recommandation : l'inscription de 2 à 3 personnes d'un même établissement est souhaitée

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

INTÉGRER LA NOTION DE COMPÉTENCES DANS L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL - **MODULE 1 : NOTION DE COMPÉTENCES**

AFR 9

Le secteur de la santé connaît depuis quelques années des bouleversements importants qui impactent fortement les établissements ainsi que leurs agents.

Pour faire face à ces évolutions, la démarche GPMC permet de :

- Élaborer et mettre en place une nomenclature des métiers dans l'établissement via l'élaboration d'un "référentiel des métiers", menant à l'amélioration de la connaissance des compétences requises, des qualifications associées et des passerelles de mobilité ;
- Mener une réflexion prospective afin d'aborder les évolutions organisationnelles ;
- Dédire les besoins futurs et de préparer des actions ciblées et pertinentes pour la mise en adéquation des compétences des salariés ;
- Élaborer des plans de formation adaptés pour ajuster au mieux la qualification des acteurs aux besoins réels du secteur ;
- Sécuriser les parcours professionnels, par la dimension de prévention des ruptures de carrière.

Dans la continuité de son offre de service, l'ANFH souhaite faire perdurer l'offre de formation nationale tout en tenant compte des nouveaux besoins qui se dégagent selon le degré de maturité des établissements en matière de GPMC.

OBJECTIFS

Déterminer et évaluer les compétences existantes et attendues des membres des équipes

- Situer le rôle du cadre dans la démarche GPMC
- S'approprier les concepts clefs associés à la notion de compétences
- Appréhender la méthodologie d'élaboration de fiche métier/emploi/poste adaptée à l'établissement
- Définir et évaluer les compétences en situations professionnelles
- Identifier le différentiel entre les compétences attendues pour l'activité de l'établissement et les compétences constatées au niveau collectif et individuel
- Élaborer un plan d'action collectif et individuel

PROGRAMME

JOUR 1 :

- Introduction générale
- Positionner la notion de compétence dans le contexte plus général de la GPMC
- La notion de compétence dans la FPH
 - Exercice de déclinaison opérationnelle : adapter une fiche métier et/ou construire une fiche emploi ou une fiche de poste à partir du répertoire des métiers de la FPH

JOUR 2 :

- Évaluer les compétences identifiées
 - Exercice de déclinaison opérationnelle : définir des critères pour objectiver l'évaluation des compétences et communiquer les résultats à un agent
- Exploiter les résultats de l'évaluation des compétences individuelles et collectives
 - Exercice de déclinaison opérationnelle : analyser son unité de travail comme un écosystème et définir un plan d'actions permettant :
 - de corriger les dysfonctionnements identifiés
 - d'anticiper les besoins d'évolution

PUBLIC

Toutes personnes encadrant une équipe, agents du service RH/formation en charge du dispositif GPMC et ayant déjà des notions sur les compétences et l'évaluation des compétences.

ORGANISÉ PAR :

ERNST & YOUNG ADVISORY

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :
Les 15 et 16 mai 2017
Date limite des inscriptions :
vendredi 24 février 2017

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
 Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anfh.fr

INTÉGRER LA NOTION DE COMPÉTENCES DANS L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL - **MODULE 2 : L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

AFR 10

Le secteur de la santé connaît depuis quelques années des bouleversements importants qui impactent fortement les établissements ainsi que leurs agents.

Pour faire face à ces évolutions, la démarche GPMC permet de :

- Élaborer et mettre en place une nomenclature des métiers dans l'établissement via l'élaboration d'un "référentiel des métiers", menant à l'amélioration de la connaissance des compétences requises, des qualifications associées et des passerelles de mobilité ;
- Mener une réflexion prospective afin d'aborder les évolutions organisationnelles ;
- Dédire les besoins futurs et de préparer des actions ciblées et pertinentes pour la mise en adéquation des compétences des salariés ;
- Élaborer des plans de formation adaptés pour ajuster au mieux la qualification des acteurs aux besoins réels du secteur ;
- Sécuriser les parcours professionnels, par la dimension de prévention des ruptures de carrière.

Dans la continuité de son offre de service, l'ANFH souhaite faire perdurer l'offre de formation nationale tout en tenant compte des nouveaux besoins qui se dégagent selon le degré de maturité des établissements en matière de GPMC.

OBJECTIFS

Mener un entretien professionnel en fonction des orientations de la politique de l'établissement en matière GPMC

- Identifier les enjeux individuels et collectifs d'un entretien professionnel
- Appliquer une méthodologie d'évaluation intégrant des outils proposés
- Établir un lien entre l'entretien professionnel et l'entretien de formation
- Déterminer à partir des résultats attendus, les objectifs individuels et collectifs et les moyens associés

PROGRAMME

JOUR 1 :

- Introduction générale
- Le rôle des managers et la place de l'entretien annuel professionnel dans les pratiques de management et de GRH
- Comprendre les principes de l'entretien professionnel
 - Exercice de déclinaison opérationnelle sur la définition et l'évaluation des objectifs : identifier les objectifs, les critères et indicateurs de mesure associés

JOUR 2 :

- Les outils de l'évaluation
- La notion de compétence
 - Exercice de déclinaison opérationnelle sur l'évaluation des compétences : identifier les objectifs, les critères et indicateurs de mesure associés
- Conduire un entretien professionnel
 - Exercice de simulation d'entretiens sur la base de cas réels
 - Exercice d'application sur l'exploitation des résultats de la campagne d'entretien d'un point de vue individuel et collectif

PUBLIC

Toutes personnes encadrant une équipe, agents du service RH/formation en charge du dispositif GPMC et ayant déjà des notions sur les compétences et l'évaluation des compétences.

ORGANISÉ PAR :

ERNST & YOUNG ADVISORY

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :
Les 12 et 13 juin 2017
Date limite des inscriptions :
vendredi 24 février 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

PRÉ-REQUIS :

Avoir des notions de compétences et d'évaluation des compétences

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anfh.fr

FORMATION DE FORMATEURS INTERNES À LA CONDUITE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

AFR 11

Le secteur de la santé connaît depuis quelques années des bouleversements importants qui impactent fortement les établissements ainsi que leurs agents.

Pour faire face à ces évolutions, la démarche GPMC permet de :

- Élaborer et mettre en place une nomenclature des métiers dans l'établissement via l'élaboration d'un "référentiel des métiers", menant à l'amélioration de la connaissance des compétences requises, des qualifications associées et des passerelles de mobilité ;
- Mener une réflexion prospective afin d'aborder les évolutions organisationnelles ;
- Dédire les besoins futurs et de préparer des actions ciblées et pertinentes pour la mise en adéquation des compétences des salariés ;
- Élaborer des plans de formation adaptés pour ajuster au mieux la qualification des acteurs aux besoins réels du secteur ;
- Sécuriser les parcours professionnels, par la dimension de prévention des ruptures de carrière.

Dans la continuité de son offre de service, l'ANFH souhaite faire perdurer l'offre de formation nationale tout en tenant compte des nouveaux besoins qui se dégagent selon le degré de maturité des établissements en matière de GPMC.

OBJECTIFS

Animer une session de formation sur la thématique de l'entretien professionnel au sein de son établissement

- Identifier les concepts clés de la pédagogie pour adultes
- Repérer les messages à transmettre en matière de GPMC et la méthodologie de l'entretien professionnel en lien avec les objectifs de son établissement
- Expérimenter l'animation de séquences de formation sur la base d'outils proposés par l'organisme

PROGRAMME

JOUR 1 :

- Introduction générale
- La place de l'entretien annuel dans les pratiques de management et de GRH
- L'organisation de l'entretien professionnel et les outils clefs
- Les messages clés à transmettre en matière de GPMC
 - Formalisation d'une diapositive de présentation de l'entretien professionnel
 - Réflexion sur la meilleure façon de développer les compétences de cadres autour des notions de compétences et d'objectifs

JOUR 2 :

- L'utilisation du logiciel Gesform GPMC
- Les principes de l'animation de groupes de formation
 - Jeux de rôle et débriefing collectif : animation tour à tour d'un groupe intégrant une ou plusieurs personnalités difficiles à gérer
- Préparation intersession

JOUR 3 :

- Retour d'expérience
- Animation d'ateliers thématiques

PUBLIC

Binôme recommandé : un agent du service RH et un évaluateur.

ORGANISÉ PAR :

ERNST & YOUNG ADVISORY

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 12 et 13 octobre 2017

Le 6 novembre 2017

*Date limite des inscriptions :
vendredi 24 février 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

PRÉ-REQUIS :

- Avoir animé des sessions de formation
- Avoir suivi les modules de formation "notion de compétences et d'entretien professionnel"

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

➤ PÉRENNISER SA DÉMARCHE DE GPMC ET EN EXPLOITER LES DONNÉES AU PROFIT DE SA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

AFR 12

Le secteur de la santé connaît depuis quelques années des bouleversements importants qui impactent fortement les établissements ainsi que leurs agents.

Pour faire face à ces évolutions, la démarche GPMC permet de :

- Élaborer et mettre en place une nomenclature des métiers dans l'établissement via l'élaboration d'un "référentiel des métiers", menant à l'amélioration de la connaissance des compétences requises, des qualifications associées et des passerelles de mobilité ;
- Mener une réflexion prospective afin d'aborder les évolutions organisationnelles ;
- Dédire les besoins futurs et de préparer des actions ciblées et pertinentes pour la mise en adéquation des compétences des salariés ;
- Élaborer des plans de formation adaptés pour ajuster au mieux la qualification des acteurs aux besoins réels du secteur ;
- Sécuriser les parcours professionnels, par la dimension de prévention des ruptures de carrière.

Dans la continuité de son offre de service, l'ANFH souhaite faire perdurer l'offre de formation nationale tout en tenant compte des nouveaux besoins qui se dégagent selon le degré de maturité des établissements en matière de GPMC.

OBJECTIFS

Utiliser la GPMC comme outil d'adaptation aux évolutions des métiers et de l'environnement de l'établissement

- Articuler les besoins actuels et futurs en matière de GPMC
- Mettre en place des tableaux de bord adaptés
- Analyser les données de la GPMC pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions RH à court et moyen terme
- Mobiliser les différents acteurs
- Développer le volet prospectif de la GPMC pour accompagner le changement

PROGRAMME

JOUR 1 :

- Introduction générale
- La GPMC au service de la politique RH de l'établissement
- L'exploitation des données RH quantitatives collectées dans le cadre de la GPMC
 - Réalisation d'un cas pratique à partir des données anonymisées d'un CH

JOUR 2 :

- L'exploitation des données RH qualitatives collectées dans le cadre de la GPMC
- Réalisation d'un cas pratique à partir d'extractions Gesform anonymisées
- La dimension prévisionnelle de la GPMC : la GPMC au service des projets de l'établissement
- Le pilotage de la démarche GPMC : tableau de bord stratégique de la démarche
 - Exercice d'application : la définition du tableau de bord de pilotage de la GPMC des projets portés par les participants

PUBLIC

Chef de projet/équipe-projet GPMC, DRH/responsable/membres des équipes RH

ORGANISÉ PAR :

ERNST & YOUNG ADVISORY

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 23 et 24 novembre 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 24 février 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

PRÉ-REQUIS :

Avoir réalisé une ou plusieurs étapes de la démarche GPMC au sein de son établissement

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anf.fr

DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES POUR MIEUX EXERCER SON RÔLE D'ENCADREMENT

AFR 2

Pour l'ANFH Bretagne, la mobilisation autour de la formation continue constitue un des leviers d'aide à la transformation des structures, et ne pourra se faire qu'avec la participation de tout l'encadrement, tous services confondus. Il est donc indispensable d'aider les cadres et faisant fonction à prendre toute la mesure de la fonction d'encadrement dans un établissement de santé, social et médico-social.

OBJECTIFS

La formation a pour but de permettre à l'ensemble du personnel d'encadrement, au-delà de sa spécificité professionnelle, d'acquérir une "culture" commune centrée sur la connaissance :

- du fonctionnement et de la gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- de l'incidence des réformes en cours sur l'environnement sanitaire, social et médico-social
- du rôle du personnel d'encadrement dans ces établissements
- des principes méthodologiques et pédagogiques pour la mise en œuvre de démarches-projets
- des différents modes de management
- des principales techniques de communication et de conduite d'équipes
- du rôle spécifique des cadres dans l'accompagnement professionnel des agents

Au-delà de cette "culture" commune, la formation a également pour but de permettre le partage d'expériences et des échanges interprofessionnels.

PROGRAMME

Module 1 : Développer sa connaissance du contexte et se positionner en tant que cadre (2 jours)

- Développer sa compréhension du contexte
 - Les notions d'établissement de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux
 - L'organisation interne des établissements
- Se positionner en tant que cadre

Module 2 : Animer mobiliser et entraîner son équipe (2 jours)

- Savoir adapter son style de management à ses différents collaborateurs et s'entraîner au management situationnel
- Créer la dynamique de son équipe et développer la cohésion

Module 3 : Planifier et organiser l'activité de son équipe (2 jours)

- Organiser le travail de son équipe
- Savoir déléguer

Module 4 : La communication managériale (3 jours)

- Faire de la communication un levier d'action de leur rôle d'encadrant
- Identifier les modes de communication performants en fonction de la nature

du message et du public auquel il s'adresse

- Les principes de base de la communication orale
- Les principes de la communication écrite

- Connaître et savoir utiliser les outils de communication interindividuelle ou d'une équipe

Module 5 : Anticiper et gérer les conflits (2 jours)

- Prévenir les conflits au sein de son équipe et savoir les gérer

Module 6 : conduire un projet et le changement (2 jours)

- Identifier les composantes d'une approche projet et de la gestion d'une équipe projet
- Accompagner les changements au sein de son service ou de son unité

Module 7 : le rôle RH de l'encadrant (2 jours)

- S'approprier la démarche compétence au sein des établissements hospitaliers et développer le rôle RH de sa fonction
- Savoir mener un entretien professionnel et en faire un véritable outil de management

PUBLIC

Cette formation est destinée à tout personnel exerçant ou appelé à exercer des fonctions d'encadrement quel que soit son secteur d'activité et travaillant dans tout type d'établissement (hôpitaux, EHPAD, établissements d'enfants et d'adultes handicapés).

ORGANISÉ PAR :

OBEA

DURÉE :

15 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Module 1 :
Les 30 et 31 mars 2017

Module 2 :
Les 4 et 5 mai 2017

Module 3 :
Les 1^{er} et 2 juin 2017

Module 4 :
Les 18 et 19 septembre 2017

Module 5 :
Du 9 au 11 octobre 2017

Module 6 :
Les 13 et 14 novembre 2017

Module 7 :
Les 18 et 19 décembre 2017

*Date limite des inscriptions :
vendredi 27 janvier 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Tous les modules sont obligatoires

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anf.fr

ADAPTATION À L'EMPLOI D'ACH-TH-TSH

AFC 1

Dans le cadre des actions coordonnées inter-établissements, l'ANFH Bretagne, mandatée par les établissements adhérents et agissants en leurs noms, organise depuis plusieurs années des actions de formation destinées aux adjoints des cadres et techniciens supérieurs par référence aux formations statutaires prévues par des arrêtés spécifiques.

- ACH : arrêté du 24 octobre 2014
- TH-TSH : arrêté du 21 août 2013

Compte tenu des évaluations des différents groupes et de l'évolution des qualifications des stagiaires au fil des années, les instances régionales ont souhaité proposer une formation plus courte commune aux adjoints des cadres, techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers.

CETTE FORMATION SE DÉCLINE EN 6 MODULES :

Elle permettra aux stagiaires de les aider à assurer pleinement leur rôle et leurs responsabilités par :

l'apprentissage et/ou la réactualisation des connaissances des établissements de santé, de leur environnement et de leur fonctionnement et l'appropriation de techniques de management, de communication et de gestion.

LES 6 MODULES

Module 1 : Mettre à jour ses connaissances des établissements de santé, de leur environnement, de leur fonctionnement (7 jours)

Module 2 : Développer des capacités personnelles de communication (4 jours)

Module 3 : Sensibiliser aux notions de management (2 jours)

Module 4 : Connaître les relations service de soins /service administratifs/ services techniques (1 jour)

Module 5 : La préparation du stage (1 jour)

Module optionnel : Approfondissement de la fonction encadrement (5 jours)

COUT :

Le coût pédagogique est de 2900€ pour l'ensemble de formation sur la base de 8 personnes

Détails des modules voir ci-après

DATES :

Formation se déroulant du 25 septembre 2017 au 7 février 2018

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anfh.fr

ADAPTATION À L'EMPLOI D'ACH - TH - TSH - **MODULE 1 : METTRE À JOUR SES CONNAISSANCES DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, DE LEUR ENVIRONNEMENT, DE LEUR FONCTIONNEMENT**

AFC 1**OBJECTIFS**

Elle permettra aux stagiaires de les aider à assurer pleinement leur rôle et leurs responsabilités par : l'apprentissage et/ou la réactualisation des connaissances des établissements de santé, de leur environnement et de leur fonctionnement et l'appropriation de techniques de management, de communication et de gestion.

Pour tous les stagiaires, un socle commun sur 15 jours permettant de :

- mettre à jour les connaissances des établissements de santé, de leur environnement, de leur fonctionnement (7 jours)
- développer des capacités personnelles de communication (4 jours)
- sensibiliser aux notions de management (2 jours)
- connaître les relations service de soins/service administratifs/services techniques (1 jour)
- la préparation du stage (1 jour)
- un module spécifique optionnel sur l'approfondissement de la fonction encadrement (5 jours)

PROGRAMME

- Les missions de service public et l'organisation régionale de l'offre de soins ; l'organisation du secteur social et médico-social
- Statut juridique, règles de gouvernance de l'hôpital, organes de décisions et instances représentatives des personnels
- Les structures de coopérations inter-établissements
- Éléments de connaissances complémentaires en ressources humaines : santé et sécurité au travail ; la FPTLV et le parcours professionnel
- Le statut des personnels de la fonction publique hospitalière "FPH" (recrutement du fonctionnaire, droits et obligations)
- Les règles de financement des établissements de la FPH
- Les achats hospitaliers et les marchés publics

PUBLIC

Cette formation est destinée aux adjoints de cadres, techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers stagiaires reçus au concours ou nommés par tableau d'avancement exerçant dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux et/ou n'ayant pas suivi la formation d'adaptation à l'emploi.

ORGANISÉ PAR :

IRFOCOP

DURÉE :

7 jours

LIEU & DATES :**ANFH Rennes :**

27-28 septembre 2017

04-05-06 octobre 2017

13-14 décembre 2017

*Date limite des inscriptions :
vendredi 9 juin 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Il sera demandé aux stagiaires de suivre un stage de 5 jours autour d'une problématique professionnelle.

CONTACT :**Marie-Noëlle FRINAULT**

Conseillère formation

02 99 35 28 64**mn.frinault@anfh.fr**

ADAPTATION À L'EMPLOI D'ACH - TH - TSH - **MODULE 2 : DÉVELOPPER DES CAPACITÉS PERSONNELLES DE COMMUNICATION**

AFC 1

OBJECTIFS

Elle permettra aux stagiaires de les aider à assurer pleinement leur rôle et leurs responsabilités par : l'apprentissage et/ou la réactualisation des connaissances des établissements de santé, de leur environnement et de leur fonctionnement et l'appropriation de techniques de management, de communication et de gestion.

Pour tous les stagiaires, un socle commun sur 15 jours permettant de :

- mettre à jour les connaissances des établissements de santé, de leur environnement, de leur fonctionnement (7 jours)
- développer des capacités personnelles de communication (4 jours)
- sensibiliser aux notions de management (2 jours)
- connaître les relations service de soins /service administratifs/services techniques (1 jour)
- la préparation du stage (1 jour)
- un module spécifique optionnel sur l'approfondissement de la fonction encadrement (5 jours)

PROGRAMME

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la compréhension des enjeux d'une communication efficace • Actualiser les connaissances sur les principes de la communication • Mieux se connaître pour communiquer efficacement, favoriser une meilleure gestion du stress et de ses émotions • Favoriser l'apprentissage de la structuration d'une intervention en public • Favoriser la compréhension de l'utilisation d'outils soutenant une intervention • Favoriser la compréhension de l'importance de la préparation matérielle | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'appropriation des éléments efficaces de communication verbale • Favoriser l'appropriation des éléments efficaces de communication non verbale • Favoriser la compréhension des différents éléments à gérer dans une intervention en public • Favoriser l'appropriation des éléments d'intervention en public • Favoriser l'appropriation du repérage des "personnalités spécifiques et les techniques pour les gérer" • Favoriser l'appropriation des éléments de gestion du groupe et des personnalités spécifiques • Favoriser l'appropriation de quelques outils de management du travail d'un groupe |
|--|--|

PUBLIC

Cette formation est destinée aux adjoints de cadres, techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers stagiaires reçus au concours ou nommés par tableau d'avancement exerçant dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux et/ou n'ayant pas suivi la formation d'adaptation à l'emploi.

ORGANISÉ PAR :

IRFOCOP

DURÉE :

4 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :
06-07-08-09 novembre 2017
Date limite des inscriptions :
vendredi 9 juin 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Il sera demandé aux stagiaires de suivre un stage de 5 jours autour d'une problématique professionnelle.

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
 Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anfh.fr

ADAPTATION À L'EMPLOI D'ACH - TH - TSH - **MODULE 3 : SENSIBILISER AUX NOTIONS DE MANAGEMENT**

AFC 1**OBJECTIFS**

Elle permettra aux stagiaires de les aider à assurer pleinement leur rôle et leurs responsabilités par : l'apprentissage et/ou la réactualisation des connaissances des établissements de santé, de leur environnement et de leur fonctionnement et l'appropriation de techniques de management, de communication et de gestion.

Pour tous les stagiaires, un socle commun sur 15 jours permettant de :

- mettre à jour les connaissances des établissements de santé, de leur environnement, de leur fonctionnement (7 jours)
- développer des capacités personnelles de communication (4 jours)
- sensibiliser aux notions de management (2 jours)
- connaître les relations service de soins /service administratifs/services techniques (1 jour)
- la préparation du stage (1 jour)
- un module spécifique optionnel sur l'approfondissement de la fonction encadrement (5 jours)

PROGRAMME

- Favoriser la compréhension des grands courants, les concepts de management
- Favoriser la compréhension des phénomènes liés aux groupes
- Favoriser la compréhension des éléments de la motivation et leur gestion par le manager
- Favoriser la compréhension de la notion centrale de compétences, de l'importance du management des compétences
- Favoriser la compréhension des caractéristiques et de la gestion des principales "personnalités difficiles" par le manager
- Favoriser la compréhension de la démarche et de la méthode à mettre en œuvre par le manager lorsqu'il est amené à encadrer un collaborateur
- Favoriser la compréhension du phénomène d'épuisement professionnel, de l'importance pour le manager de tenter de le prévenir et de le déceler

PUBLIC

Cette formation est destinée aux adjoints de cadres, techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers stagiaires reçus au concours ou nommés par tableau d'avancement exerçant dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux et/ou n'ayant pas suivi la formation d'adaptation à l'emploi.

ORGANISÉ PAR :

IRFOCOP

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :**ANFH Rennes :****11-12 décembre 2017***Date limite des inscriptions :**vendredi 9 juin 2017***RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :**

Il sera demandé aux stagiaires de suivre un stage de 5 jours autour d'une problématique professionnelle.

CONTACT :**Marie-Noëlle FRINAULT**

Conseillère formation

02 99 35 28 64**mn.frinault@anfh.fr**

ADAPTATION À L'EMPLOI D'ACH - TH - TSH - **MODULE 4 : CONNAÎTRE LES RELATIONS SERVICE DE SOINS/SERVICES ADMINISTRATIFS/SERVICES TECHNIQUES**

AFC 1

OBJECTIFS

Elle permettra aux stagiaires de les aider à assurer pleinement leur rôle et leurs responsabilités par : l'apprentissage et/ou la réactualisation des connaissances des établissements de santé, de leur environnement et de leur fonctionnement et l'appropriation de techniques de management, de communication et de gestion.

Pour tous les stagiaires, un socle commun sur 15 jours permettant de :

- mettre à jour les connaissances des établissements de santé, de leur environnement, de leur fonctionnement (7 jours)
- développer des capacités personnelles de communication (4 jours)
- sensibiliser aux notions de management (2 jours)
- connaître les relations service de soins /service administratifs/services techniques (1 jour)
- la préparation du stage (1 jour)
- un module spécifique optionnel sur l'approfondissement de la fonction encadrement (5 jours)

PROGRAMME

- Actualiser les connaissances des participants sur la notion de qualité
- Favoriser la compréhension et l'appropriation par les processus et de l'approche systémique
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des notions de client et de fournisseur, de la relation client-fournisseur au sein de l'établissement
- Favoriser la compréhension et l'appropriation de la notion de client interne

PUBLIC

Cette formation est destinée aux adjoints de cadres, techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers stagiaires reçus au concours ou nommés par tableau d'avancement exerçant dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux et/ou n'ayant pas suivi la formation d'adaptation à l'emploi.

ORGANISÉ PAR :

IRFOCOP

DURÉE :

1 jour

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

26 septembre 2017

Date limite des inscriptions :

vendredi 9 juin 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Il sera demandé aux stagiaires de suivre un stage de 5 jours autour d'une problématique professionnelle.

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

ADAPTATION À L'EMPLOI D'ACH - TH - TSH - **MODULE 5 : LA PRÉPARATION DU STAGE**

AFC 1**OBJECTIFS**

Elle permettra aux stagiaires de les aider à assurer pleinement leur rôle et leurs responsabilités par : l'apprentissage et/ou la réactualisation des connaissances des établissements de santé, de leur environnement et de leur fonctionnement et l'appropriation de techniques de management, de communication et de gestion.

Pour tous les stagiaires, un socle commun sur 15 jours permettant de :

- mettre à jour les connaissances des établissements de santé, de leur environnement, de leur fonctionnement (7 jours)
- développer des capacités personnelles de communication (4 jours)
- sensibiliser aux notions de management (2 jours)
- connaître les relations service de soins /service administratifs/services techniques (1 jour)
- la préparation du stage (1 jour)
- un module spécifique optionnel sur l'approfondissement de la fonction encadrement (5 jours)

PROGRAMME

- Favoriser la compréhension générale du stage
- Restitution du stage : réaliser une évaluation sommative finale du stage

PUBLIC

Cette formation est destinée aux adjoints de cadres, techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers stagiaires reçus au concours ou nommés par tableau d'avancement exerçant dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux et/ou n'ayant pas suivi la formation d'adaptation à l'emploi.

ORGANISÉ PAR :

IRFOCOP

DURÉE :

1 jour (2 demi-journées)

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :
25 septembre 2017
7 février 2018

Date limite des inscriptions :
vendredi 9 juin 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Il sera demandé aux stagiaires de suivre un stage de 5 jours autour d'une problématique professionnelle.

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anfh.fr

ADAPTATION À L'EMPLOI D'ACH - TH - TSH - **MODULE OPTIONNEL : APPROFONDISSEMENT DE LA FONCTION D'ENCADREMENT**

AFC 1

OBJECTIFS

Elle permettra aux stagiaires de les aider à assurer pleinement leur rôle et leurs responsabilités par : l'apprentissage et/ou la réactualisation des connaissances des établissements de santé, de leur environnement et de leur fonctionnement et l'appropriation de techniques de management, de communication et de gestion.

Pour tous les stagiaires, un socle commun sur 15 jours permettant de :

- mettre à jour les connaissances des établissements de santé, de leur environnement, de leur fonctionnement (7 jours)
- développer des capacités personnelles de communication (4 jours)
- sensibiliser aux notions de management (2 jours)
- connaître les relations service de soins /service administratifs/services techniques (1 jour)
- la préparation du stage (1 jour)
- un module spécifique optionnel sur l'approfondissement de la fonction encadrement (5 jours)

PROGRAMME

Le manager, acteur et pilote de l'amélioration continue et de l'optimisation des performances

- Actualiser les connaissances générales sur les notions d'amélioration continue d'optimisation des organisations et favoriser l'appropriation de la formalisation des processus
- Favoriser la compréhension de l'utilisation de la méthodologie de projet pour structurer les démarches d'amélioration et structurer le déploiement des actions d'amélioration
- Favoriser la compréhension des enjeux de la communication et de l'appropriation de l'outil de structuration, le plan de communication et la compréhension de la méthodologie de conduite de changement

Le cadre, manager des ressources humaines

- Actualiser les connaissances sur le management des compétences et favoriser la compréhension et l'appropriation de gestion des conflits/de médiation simple

Le cadre, garant de la sécurité, acteur majeur de la prévention et de la maîtrise des dysfonctionnements et des risques

- Comprendre et s'approprier les notions gestion des risques, la notion de culture de la sécurité et l'importance d'une approche positive de l'erreur
- Favoriser la compréhension et l'appropriation d'un outil permettant une analyse a priori des processus, la détermination d'actions visant la prévention des dysfonctionnements et l'optimisation des performances
- Acquérir la connaissance d'un outil permettant une analyse simple et participative des dysfonctionnements et la détermination d'actions correctrices
- Favoriser la compréhension des enjeux et de l'intérêt du déploiement de Comités de Retour d'Expérience (CREX)

PUBLIC

Cette formation est destinée aux adjoints de cadres, techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers stagiaires reçus au concours ou nommés par tableau d'avancement exerçant dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux et/ou n'ayant pas suivi la formation d'adaptation à l'emploi.

ORGANISÉ PAR :

IRFOCOP

DURÉE :

5 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

08-09-10 janvier 2018

05-06 février 2018

Date limite des inscriptions :
vendredi 9 juin 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Il sera demandé aux stagiaires de suivre un stage de 5 jours autour d'une problématique professionnelle.

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anf.fr

ADAPTATION À L'EMPLOI D'ASSISTANTS MÉDICO-ADMINISTRATIFS BRANCHE SECRÉTARIAT MÉDICAL

AFC 2

Suite à la parution de l'arrêté du 24 octobre 2014 fixant l'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des assistants médico-administratifs de la branche secrétariat médicale relevant de la fonction publique hospitalière, les membres des instances de la région Bretagne ont décidé de proposer cette formation en action coordonnée.

Afin de proposer plus rapidement cette formation, ils ont jugé opportun de décliner la formation achetée par la région PAYS DE LOIRE puisque l'organisme retenu pouvait intervenir en région Bretagne.

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre l'environnement hospitalier, l'organisation et le fonctionnement d'un établissement public de santé et des établissements sociaux et médicaux sociaux
- Acquérir les compétences et savoirs nécessaires au fonctionnement du secrétariat à l'hôpital

PROGRAMME

Module 1 : Connaître le cadre d'exercice des AMA en établissement de santé ou établissement médico-social : 6 jours

Thème 1 : Service public et Offre régionale des soins (1 jour)

Thème 2 : Les activités de l'hôpital et des structures médico-sociales (1 jour)

Thème 3 : Les établissements publics de santé et leur gouvernance (1 jour)

Thème 4 : L'organisation de l'activité médicale (1 jour)

Thème 5 : Statut du personnel et développement des ressources humaines (1 jour)

Thème 6 : Les règles de financement de l'hôpital (0,5 jour)

Thème 7 : La qualité à l'hôpital (0,5 jour)

Module 2 : Les spécificités du secrétariat médical à l'hôpital : 9 jours

Thème 1 : l'usager et patient titulaire de droits (2,5 jours)

Thème 2 : le secret médical et professionnel, la confidentialité et le droit à l'image (0,5 jour)

Thème 3 : la réglementation du dossier patient et l'identito-vigilance (1 jour)

Thème 4 : traitement des informations médicales et dossier médical informatisé (1 jour)

Thème 5 : statistiques médicales et codages, PMSI (1 jour)

Thème 6 : l'accueil des patients (1 jour)

Thème 7 : vocabulaire médical (2 jours) "sauf dérogation"

L'agent peut demander à être exempté de ce sous-module en fonction de sa formation initiale et de son parcours professionnel, et après accord du directeur de l'établissement.

PUBLIC

Tout agent nommé en tant qu'assistant médico-administratif (AMA) soit à la suite d'un recrutement par concours ou sur liste d'aptitude ainsi qu'aux agents détachés ou ayant bénéficié d'une intégration directe dans ce corps.

ORGANISÉ PAR :

ISF ORGANISATIONS

DURÉE :

15 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :
25-26-27-28 septembre 2017
09-10-11-12 octobre 2017
13-14-15-16 novembre 2017
11-12-13 décembre 2017
Date limite des inscriptions :
vendredi 9 juin 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 1950 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anfh.fr

ADAPTATION À L'EMPLOI D'ASSISTANTS MÉDICO-ADMINISTRATIFS BRANCHE SECRÉTARIAT MÉDICAL - **STAGE**

AFC 2

Suite à la parution de l'arrêté du 24 octobre 2014 fixant l'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des assistants médico-administratifs de la branche secrétariat médical relevant de la fonction publique hospitalière, les membres des instances de la région Bretagne ont décidé de proposer cette formation en action coordonnée.

Afin de proposer plus rapidement cette formation, ils ont jugé opportun de décliner la formation achetée par la région PAYS DE LOIRE puisque l'organisme retenu pouvait intervenir en région Bretagne.

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre l'environnement hospitalier, l'organisation et le fonctionnement d'un établissement public de santé et des établissements sociaux et médicaux sociaux
- Acquérir les compétences et savoirs nécessaires au fonctionnement du secrétariat à l'hôpital

PROGRAMME

Pour valider la formation d'adaptation à l'emploi d'assistants médico-administratifs, en complément de cette formation, les stagiaires devront réaliser un stage sur le terrain dans un secrétariat autre que celui d'affectation
Durée : 5 jours

Ce stage, établi en tenant compte, le cas échéant, des acquis professionnels de l'agent se déroulera :

- soit au sein de l'établissement d'affectation de l'agent, dans un secrétariat médical différent de celui d'affectation et dans le cadre d'un accompagnement par l'assistant médico-administratif de la branche secrétariat médical désigné en qualité de référent
- soit dans un secrétariat médical d'un établissement différent de celui d'affectation de l'agent, si l'établissement d'affectation n'est pas en mesure d'organiser le stage dans un secrétariat différent de celui d'affectation.

Durant ce stage, l'agent devra notamment :

- observer et s'adapter aux relations professionnelles nécessaires à l'organisation du circuit des patients (équipes soignantes et médicales de l'établissement) ;
- prendre connaissance des missions et de l'activité des structures suivantes, en rencontrant les professionnels qui en ont la charge : services des admissions et des traitements externes, service central des dossiers médicaux, cellule d'identito-vigilance, service social des patients, service du droit des malades, médiateur, gérant de tutelle.

En fonction de son parcours professionnel et de son affectation en établissement de santé ou dans une structure médico-sociale ou sociale, l'agent pourra aussi rencontrer des partenaires extérieurs (exemple : HAD, SSIAD, CLIC...).

PUBLIC

Tout agent nommé en tant qu'assistant médico-administratif (AMA) soit à la suite d'un recrutement par concours ou sur liste d'aptitude ainsi qu'aux agents détachés ou ayant bénéficié d'une intégration directe dans ce corps.

ORGANISÉ PAR :

ISF ORGANISATIONS

DURÉE :

5 jours

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Dates à prévoir par l'établissement

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anf.fr

AXE 04

PRISE EN CHARGE DU PATIENT/RÉSIDENT



AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS EN ÉQUIPE

AFN 1

Un soin est qualifié de pertinent lorsqu'il est dispensé en adéquation avec les besoins du patient et conformément aux données actuelles de la science, aux recommandations de la Haute autorité de Santé (HAS) et des sociétés savantes. L'amélioration de la pertinence des soins a des effets sur la qualité et de la sécurité des soins et les dépenses de santé. Concrètement, il s'agit de participer à l'amélioration continue des pratiques cliniques (pertinence des actes, des examens d'imagerie et utilisation des produits de santé), d'optimiser les modes de prises en charge (les modalités ambulatoires), de réduire les inadéquations court séjour / SSR et de limiter les hospitalisations évitables. Une démarche d'amélioration de la pertinence des soins ne peut avoir de résultats que si elle est menée dans le cadre d'un travail en équipe associant le corps médical et les personnels paramédicaux. Une formation conjointe, réunissant personnels médicaux et paramédicaux d'une même structure doit permettre d'instaurer au sein d'une unité de soins, une méthode partagée et des pratiques collaboratives pour la recherche de la pertinence des soins.

OBJECTIFS

Contribuer à l'amélioration de la pertinence des soins en équipe pluri-professionnelle et pluridisciplinaire

- identifier les enjeux de la démarche nationale de l'amélioration de la pertinence des soins
- partager en équipe les concepts fondamentaux liés à la pertinence des soins dans le cadre d'une amélioration de la qualité et sécurité des soins
- analyser, en équipe, les pratiques existantes en utilisant les méthodes et outils mobilisables pour une prise de décision adaptée aux besoins de soins du patient
- appliquer des pratiques collaboratives pour améliorer la pertinence de certaines prescriptions, actes médicaux et parcours de soins
- définir des indicateurs d'évaluation de la démarche

PROGRAMME

Étape 1 : L'initialisation de la formation avec la présentation de la formation et le test de positionnement (à distance – 15 jours avant le début de la formation)

- présentation de la formation
- évaluation du niveau de connaissances des participants et repérage des démarches précédemment engagées et de leurs résultats

Étape 2 : La formation (1ère partie : 2 jours / en présentiel)

- comprendre le sens de l'amélioration de la pertinence des soins et identifier les enjeux
- appréhender la démarche d'amélioration de la pertinence des soins dans le cadre de pratiques collaboratives
- s'initier aux méthodes et outils d'évaluation de la pertinence des soins en équipe
- savoir mettre en œuvre une démarche d'amélioration de la pertinence des soins en équipe

Étape 3 : L'intersession avec expérimentation d'un projet d'amélioration de la pertinence des soins

- mise en œuvre de la démarche d'amélioration de la pertinence

Étape 4 : La formation (2ème partie : 1 jour / en présentiel)

- renforcer ses compétences de l'amélioration de la pertinence des soins en équipe à partir d'un retour d'expérience
- savoir pérenniser la dynamique d'amélioration de la pertinence des soins en équipe

Étape 5 : Le suivi (sur 3 mois)

- supervision par le formateur de la mise en place du dispositif d'amélioration concerté et régulé en équipe (de la pertinence des soins)
- bilan de la mise en œuvre du plan d'actions DPC et de la mesure de l'impact de la formation

PUBLIC

Professionnels d'un même établissement hospitalier : personnels médicaux, personnels paramédicaux exerçant en équipe

ORGANISÉ PAR :

GRIEPS

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

Contactez l'ANFH pour négocier des dates

Date limite des inscriptions : vendredi 27 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Cette formation s'adresse aux professionnels d'un même établissement et s'organise en intra.

Modalités d'organisation de la formation en intra (nombre de candidatures : 8 minimum, 15 maximum)

- Transmettre un courrier à l'ANFH Bretagne précisant que l'établissement est intéressé pour développer cette formation
- À réception de ce courrier, l'ANFH transmettra les coordonnées de la personne à contacter pour arrêter les dates de formation
- Après transmission des dates, l'ANFH agissant pour l'établissement, signera un bon de commande pour contractualiser cette formation auprès de l'organisme
- 2 mois avant la formation, l'établissement devra transmettre à l'ANFH la liste des participants pour confirmation du nombre de stagiaires auprès de l'organisme

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS

Conseillère Formation

Tél. : 02 99 35 28 77

ma.lefilous@anhf.fr

PRÉPARATION ET DISTRIBUTION DES MÉDICAMENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

AFC 5

La formation permettra aux acteurs du médicament d'examiner leurs pratiques et leurs organisations au regard du code de santé publique et des règles de bonnes pratiques. Il sera démontré qu'un accident iatrogène évitable n'est pas une fatalité mais que bien souvent, il existe des signes d'alertes que l'on peut identifier et donc prévenir. Un lien sera fait pour identifier les limites acceptables en s'appuyant sur des situations réelles et en reprenant l'argumentation des jugements dans ce domaine. L'ensemble des points à risques du circuit du médicament sera identifié et des solutions techniques proposées. Les méthodes et outils d'analyses seront appréhendés. Un apport théorique sera proposé avec une mise en situation pour utiliser et manipuler les outils.

OBJECTIFS

- Connaître les recommandations et la législation dans ce domaine
- Faire le lien entre les jurisprudences et les règles de bonnes pratiques applicables sur le circuit du médicament
- Identifier les écarts entre son organisation et les recommandations à chaque étape composant le circuit du médicament
- Comprendre comment se construit un accident médicamenteux
- Identifier des pistes d'améliorations pour permettre la construction d'un plan d'action
- Être acteur de l'amélioration continue et de la sécurité des pratiques médicamenteuses

PROGRAMME

Étape 1 : Analyse de la pratique par un questionnaire de positionnement - Non présentiel

Étape 2 : Acquisition ou perfectionnement des compétences et analyse de la pratique - Présentiel

Jour 1

- Rappel concernant les principes du circuit du médicament
- Gestion des risques et circuit du médicament - Comprendre la construction d'un accident
- Les différentes étapes du circuit : LA PRESCRIPTION
- Les différentes étapes du circuit : LA DISPENSATION

Jour 2

- Les différentes étapes du circuit : LA PRÉPARATION
- Les différentes étapes du circuit : LA DISTRIBUTION ET L'ADMINISTRATION
- La surveillance pharmaceutique

Jour 3

- Quelques outils et méthodes qualité et de gestion des risques adaptés au circuit des médicaments

Étape 3 : Suivi de la mise en œuvre par un questionnaire – Non présentiel

PUBLIC

Professionnels exerçant en établissement médico-social

AMP, AS, ASG, ASHQ, cadres de santé, IDE

ORGANISÉ PAR :

FORMASANTE

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

Rennes :

Les 9 et 10 mars 2017

Le 3 avril 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 6 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 450 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

MIEUX APPRÉHENDER LES PATHOLOGIES MENTALES ET PSYCHIQUES EN STRUCTURE MÉDICO-SOCIALE (ACTION EN PARTENARIAT AVEC UNIFAF)

AFC 10

Dans le cadre des actions coordonnées inter-établissements, l'ANFH Bretagne et UNIFAF, mandatés par leurs établissements adhérents et agissants en leurs noms, ont décidé en partenariat de proposer une formation coordonnée qui s'inscrit dans le contexte suivant :

Les personnels des établissements médico-sociaux sont de plus en plus confrontés aux difficultés de prise en charge des personnes manifestant des troubles mentaux et psychiques. Ils n'ont généralement pas été formés initialement à l'approche de ces troubles et se trouvent souvent démunis pour prendre en charge ces personnes.

Compte tenu des besoins exprimés par les établissements, l'ANFH Bretagne et UNIFAF ont souhaité organiser cette action coordonnée pour permettre au personnel de mieux appréhender la prise en charge de ces pathologies.

OBJECTIFS

- Savoir ce que recouvrent les notions de pathologies mentales, troubles et handicap psychique.
- Comprendre impacts et enjeux de la venue de nouveaux publics dans les Établissements et Services Sociaux et Médico Sociaux (E.S.M.S.)
- Savoir construire un projet personnalisé et prendre en charge les personnes atteintes de pathologies mentales et de handicap psychique en E.S.M.S.

PROGRAMME

- Évolution du profil des personnes accueillies et vécu professionnel.
- Les maladies mentales :
 - Catégories psychopathologiques, troubles psychiques et du comportement.
- Le handicap :
 - Les grandes catégories de handicaps.
 - Maladies mentales et handicap psychique.
- L'avènement du handicap psychique dans le champ médicosocial.
- Éléments de compréhension des comportements et dynamique relationnelle des nouveaux publics accueillis.
- Prise en charge et accompagnement :
 - Difficultés inhérentes aux différents modes de fonctionnements mentaux en E.S.M.S.
 - Positionnement / posture professionnel.
 - Principes généraux des prises en charge (P.E.C.)
 - Modalités et supports de P.E.C.
 - Situations spécifiques : restriction des libertés, refus de soin, déni de la maladie / du projet personnalisé...

PUBLIC

Cette formation est destinée à tout professionnel confronté à la prise en charge de personnes présentant des troubles mentaux et psychiques travaillant en structures médico-sociales adhérentes à l'ANFH et UNIFAF en Bretagne.

ORGANISÉ PAR :

DEMETER SANTE

DURÉE :

4 jours

LIEU & DATES :

Groupe 1 : Rennes

Les 18 et 19 mai 2017

Le 8 et 9 juin 2017

Groupe 2 : Département 29

Les 14-15 septembre 2017

Les 05-06 octobre 2017

Date limite des inscriptions :

vendredi 17 mars 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Action en partenariat avec UNIFAF

Coût pédagogique : 847 € par stagiaire sur la base de 8 personnes.

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ANGOISSÉES LA NUIT (ACTION EN PARTENARIAT AVEC UNIFAF)

AFC 11

Dans le cadre des actions coordonnées inter-établissements, l'ANFH Bretagne et UNIFAF, mandatés par leurs établissements adhérents et agissant en leurs noms, ont décidé en partenariat de proposer une formation coordonnée qui s'inscrit dans le contexte suivant :

- Les agents appelés à travailler la nuit sont confrontés à la nécessité de gérer l'angoisse des personnes prises en charge.
- Il est important de leur apporter une aide leur permettant de faire face à ces situations difficiles.

OBJECTIFS

- Mieux identifier la qualité de leurs pratiques professionnelles dans la relation au patient ou au résident de nuit,
- Repérer, comprendre les signes d'angoisse des personnes concernées,
- Développer un comportement adapté avec les personnes angoissées afin de conserver la distance "professionnelle" dans la relation et la communication avec les personnes angoissées,
- Repérer et gérer leur propre angoisse,
- Développer des capacités de maîtrise des outils de communication.

PROGRAMME

- Les bases d'une approche systémique de la nuit en établissement
- Les spécificités du travail de nuit dans le contexte professionnel des participants
- Les fonctions et mécanismes du sommeil chez l'individu
- Les besoins des personnes accueillies en établissement durant la nuit
- La dimension relationnelle du travail de nuit
- Les différents paramètres de l'écoute
- La gestion de sa propre angoisse
- L'accompagnement de personnes (patient ou résident) dans la gestion de ses angoisses :
 - le coucher : comment sécuriser ?
 - les situations de crise : apprendre à les gérer
- La relation à l'équipe :
 - à partir de chaque contexte professionnel, préciser sa relation à l'équipe,
 - la place du personnel de nuit dans l'équipe,
 - les transmissions et les outils s'y rapportant,
 - l'intégration du travail de nuit dans le projet d'équipe / projet de service / projet éducatif / projet de vie...
- Des outils de travail à expérimenter :
 - élaborer une procédure de prise en charge de l'angoisse :
 - pourquoi une procédure, quel objectif ?
 - comment expérimenter la procédure ?
- Analyse des expérimentations faites en intersession
- Développer et réajuster les connaissances acquises pendant la première session
- Définir des modalités de restitution des points importants de la formation aux collègues, à la hiérarchie...

PUBLIC

Cette formation est destinée à tout personnel travaillant la nuit dans tout type d'établissements (établissements de santé, établissements sociaux et médico-sociaux) adhérents à l'ANFH et UNIFAF en Bretagne.

ORGANISÉ PAR :

IRFA EVOLUTION

DURÉE :

4 jours

LIEU & DATES :

Groupe 1 : Rennes

Les 9 et 10 mai 2017

Le 15 et 16 juin 2017

Groupe 2 : DÉPARTEMENT 22

Les 11 et 12 mai 2017

Le 6 et 7 juin 2017

Groupe 3 : DÉPARTEMENT 29

Les 14 et 15 septembre 2017

Le 9 et 10 octobre 2017

*Date limite des inscriptions :
vendredi 17 mars 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Action en partenariat avec UNIFAF

Coût pédagogique : 772 € par stagiaire sur la base de 8 personnes.

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

VIEILLISSEMENT : COMPRENDRE ET PRENDRE SOIN DES PERSONNES ÂGÉES

AFC 6

Le programme proposé vise à travailler les attitudes des soignants et la relation de soins qu'ils installent avec les personnes âgées. C'est en quelque sorte en refondant cette relation que les besoins des patients seront pris en compte.

La réflexion s'orientera vers le registre relationnel aux personnes âgées. Cette approche consiste à considérer autrement la personne âgée, c'est-à-dire comme un sujet autonome confronté à sa vieillesse, mais qui reste un sujet avec ses désirs et ses volontés. Ainsi, la question des attitudes des soignants dans la relation de soins sera abordée dans un esprit nouveau et non pas seulement dans une perspective technique.

OBJECTIFS

Objectif général :

- Savoir reconnaître les impacts du vieillissement et les prendre en compte face au traitement de la personne âgée.

Objectifs spécifiques :

- Différenciation entre le vieillissement normal et pathologique ;
- Mettre en place une démarche relationnelle adaptée ;
- Développement des savoirs en gérontologie.

PROGRAMME

Jour 1

- Connaître nos représentations de la vieillesse et des personnes âgées.
- Rappeler les incidences que le vieillissement peut avoir sur le système relationnel des personnes âgées en institution.
- Connaître les effets du vieillissement sur le psychisme.

Jour 2

- Appréhender les syndrômes neuro-dégénératifs chez les personnes âgées.
- Approfondir le registre relationnel de la personne âgée.
- Avoir les bonnes attitudes pour positionner son émotion dans la relation à la personne âgée.

Jour 3

- Mettre en commun l'expérience de l'intersession pour analyser les pratiques.
- Appréhender des techniques d'écoute et de communication pertinentes avec le malade.
- Comprendre que le soin prend sa source dans chaque geste, chaque attitude relationnelle et dans tous les espaces de vie.

Jour 4

- Repérer que les comportements difficiles peuvent être induits et contenus grâce à la relation de proximité.
- Travailler en collaboration avec les proches : l'implication de la famille nécessite un soutien de la part des soignants.
- Prévenir l'épuisement professionnel tout au long de l'accompagnement pour rester dans son rôle de soignant.

PUBLIC

Tout personnel de santé travaillant auprès de personnes âgées

ORGANISÉ PAR :

IRIES

DURÉE :

4 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 8 et 9 juin 2017

Le 29 et 30 juin 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 31 mars 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 501,25 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES ÂGÉES EN RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE (PAERPA)

AFC 12

En France, les personnes âgées mobilisent entre le quart et la moitié des dépenses de santé et représentent un enjeu décisif pour l'efficacité du système. La multiplicité des acteurs intervenant auprès des personnes âgées rend nécessaire une approche intégrée qui ne se fonde plus sur une approche traditionnelle basée sur les structures mais sur une population donnée.

Afin d'améliorer le parcours de soins des personnes âgées, la modification organisationnelle suppose une adaptation des pratiques professionnelles des personnels de santé, une amélioration de leurs connaissances réciproques des pratiques.

OBJECTIFS

- Appréhender le dispositif organisationnel du PAERPA
- S'approprier les outils de ciblage de manière adaptée
- Repérer les situations à risques de dépendance iatrogène (dont infections plaies cutanées, médicaments et nutrition)
- Mettre en œuvre sur la base de situations concrètes des plans d'amélioration des pratiques
- Sensibiliser la communauté hospitalière à la prévention de la dépendance iatrogène

PROGRAMME

JOUR 1

La dépendance iatrogène : situations à risques et bonnes pratiques de prévention

- Repérer les situations à risques de dépendance iatrogène et de ré-hospitalisation évitables. Zoom sur les personnes ressources formelles et informelles dans l'environnement des stagiaires
- Les outils et bonnes pratiques de prévention du risque de dépendance iatrogène (médicament, dénutrition, alitement, risque infectieux...) Atelier / cas pratiques

JOUR 2

Hospitalisation et perte d'autonomie : identifier les outils et actions d'amélioration

- Les outils proposés par le dispositif PAERPA d'évaluation de la perte d'autonomie
- Identifier les actions d'amélioration des conditions d'hospitalisation d'une personne âgée à risque de perte d'autonomie
- Mobiliser les outils du dispositif organisationnel du PAERPA Exercices et mises en situation

INTERSESSION (4 semaines) :

RMM d'un cas réel d'hospitalisation avec perte d'autonomie fonctionnelle ou cognitive

JOUR 3

S'inscrire comme acteur du PAERPA

- Retour sur les travaux d'intersession
- Co-construction d'une cartographie territoriale des acteurs du parcours et outils du PAERPA à disposition
- Le rôle des hospitaliers dans le parcours ; entrée et sortie d'hospitalisation

Ateliers : plans d'actions d'amélioration

PUBLIC

Infirmier diplômé d'état, aide-soignant, masseur kinésithérapeute, médecin, cadre de santé, pharmacien, travailleurs sociaux. De préférence plusieurs professionnels d'un même établissement dont une ou deux personnes des équipes mobiles gériatriques.

ORGANISÉ PAR :

FORMAVENIR

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 14 et 15 mars 2017

Le 27 avril 2017

Date limite des inscriptions : vendredi 16 décembre 2016

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 462,50 € par agent sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS

Conseillère Formation

Tél. : 02 99 35 28 77

ma.lefilous@anhf.fr

PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DES PERSONNES FRAGILISÉES OU DÉPENDANTES

AFC 13

Les affections bucco-dentaires, fréquemment considérées comme bénignes chez les personnes en bon état général, ont souvent un retentissement majeur sur la santé et la qualité de vie des personnes fragilisées ou dépendantes, telles que les personnes en situation de handicap, les personnes âgées dépendantes, les patients hospitalisés pendant une longue durée ou atteints de maladies chroniques (cardiopathies, immunodépression, diabète, etc.).

Plusieurs études ont montré que la santé bucco-dentaire de ces populations vulnérables est, dans l'ensemble, mauvaise et faiblement prise en compte par notre système de santé : les besoins en la matière sont importants non seulement en termes de soins mais aussi et surtout du point de vue de l'hygiène bucco-dentaire qui est peu intégrée dans la pratique des soignants comme dans leur formation.

OBJECTIFS

- Assurer la prise en charge quotidienne de la santé bucco-dentaire des personnes fragilisées ou en situation de dépendance
- Connaître et maîtriser les techniques d'hygiène bucco-dentaire de manière à assurer une prise en charge conforme aux bonnes pratiques
- Identifier les besoins spécifiques en hygiène bucco-dentaire (handicap, dépendance, troubles cognitifs, maladies chroniques, soins palliatifs...)

PROGRAMME

Introduire la formation et prendre en compte les attentes des stagiaires

Identifier le référentiel sous-jacent au programme DPC

Analyser les pratiques professionnelles

Prendre conscience des enjeux et spécificités de l'hygiène bucco-dentaire chez les personnes fragilisées ou en situation de dépendance

Conserver la cavité buccale et prévenir les infections

- Le brossage dentaire
- L'entretien de prothèses dentaires
- Nettoyage des muqueuses buccales
- Mise en place d'ateliers sur les techniques de bases d'hygiène orale

Mettre en place les moyens préventifs et curatifs adaptés aux pathologies bucco-dentaires

Professionaliser la prise en charge de la santé bucco-dentaire

- Rappel du rôle et des limites professionnelles
- L'évaluation et la surveillance de la cavité buccale
- Une nécessaire coordination dans la prise en charge pluridisciplinaire
- L'organisation la planification des soins d'hygiène et soins de bouche au quotidien
- Les facteurs de résistances matérielles : manque de temps, difficulté technique.
- Les transmissions au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- Les réseaux de soins locaux et régionaux
- L'importance du soin apporté
- Les difficultés vécues par les soignants - face au refus de soin

Préparer le suivi et la mesure de l'impact du programme DPC

Évaluer le programme DPC

PUBLIC

Cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie sociale, services de gériatrie, unités de soins de longue durée (USLD), services de soins de suite et de réadaptation (SSR), santé mentale, unités de soins palliatifs, services accueillant des patients à risques : cardiologie, oncologie, réanimation...

ORGANISÉ PAR :

FORMAVENIR

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 18 et 19 janvier 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 18 novembre 2016

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 291,25 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anf.fr

AXE 05 HANDICAP - ENFANCE

SEXUALITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

AFR 6

Parler de la vie affective et sexuelle de personnes en situation de handicap n'est pas aisé ; il s'agit d'un sujet délicat difficile à aborder en raison de sa complexité. Il importe qu'il soit traité avec beaucoup de sensibilité, de respect mais aussi de connaissance du domaine du handicap, ainsi que des réalités de la vie institutionnelle.

Cette formation a été conçue pour répondre aux interrogations des professionnels du soin. Son objectif majeur vise à contribuer à l'amélioration de l'accompagnement des personnes dans le respect de la dignité inhérente à chaque être humain. Centrée sur la pratique de terrain, elle se veut surtout concrète.

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de vie des personnes accueillies et permettre aux personnels d'adopter une conduite adaptée aux différentes expressions de la sexualité en institution.
- Acquérir des connaissances théoriques sur l'organisation psychique de la sexualité.
- Réfléchir sur le droit à la vie affective et sexuelle des personnes accueillies.
- Travailler sur la manière d'accompagner le développement sexuel et les besoins affectifs des usagers.
- Réfléchir en équipe au développement d'un projet d'accompagnement commun tenant compte des manifestations de la sexualité des usagers et des contraintes institutionnelles.

PROGRAMME

Développement de la vie affective

Les grandes étapes de développement parfois bouleversées par le handicap :

- Chez le bébé, chez l'enfant, chez l'adolescent.

Les troubles du développement de la vie affective et sexuelle pour la personne en situation de handicap mental :

- Dans les cas de déficience mentale : développement retardé ou bloqué à certaines étapes ?, pour continuer à évoluer, il faut reprendre le développement là où il s'est "bloqué". Est-il toujours possible de poursuivre son développement affectif ?, être un adulte en situation de handicap mental

Les troubles du développement de la vie affective et sexuelle pour la personne en situation de handicap psychique :

- Le sexuel dans les affections psychopathologiques, une sexualité perturbée par la maladie mentale

Les impasses auxquelles les professionnels peuvent se trouver confrontés

Ce que l'on peut imaginer, vouloir, défendre :

- Qu'ils aient une vie affective, qu'ils ont droit à une vie sexuelle, les valeurs fondamentales sur lesquelles va s'appuyer un projet d'établissement abordant la vie affective et sexuelle

Les "grandes remises en question" en tant que professionnels :

- Confrontation à nos "tabous" éducatifs, intégrer la famille au projet "vie affective et sexualité" mis en place sur l'établissement

Les pistes et les projets possibles

Travail d'intersession.

Analyse du retour d'expérience sur le terrain, les acquis, la mise en pratique sur le terrain, les difficultés rencontrées

PUBLIC

Tout personnel exerçant dans des institutions accueillant des enfants, adolescents et adultes handicapés (IME – ESAT – Foyers de vie – ITEP...).

ORGANISÉ PAR :

ADVITAM

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 13 et 14 mars 2017

Le 6 avril 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 6 janvier 2017

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anf.fr

ADOLESCENTS : RELATIONS ET COMMUNICATION ENTRE INSTITUTION ET FAMILLE D'AUJOURD'HUI

AFR 7

Construire un partenariat avec la famille amène à décider du rôle qu'elle joue (ou peut jouer) auprès de son enfant, auprès du personnel dans la prise en charge au quotidien.

Cette problématique de la famille dans la prise en charge pose un questionnement plus ou moins général sur les repères utilisables dans la gestion des liens entre une équipe, les personnes dont elle prend soin et leur famille.

Dans une optique plus opérationnelle, la réflexion doit porter également sur un certain nombre de questions qui touchent aux moyens d'intégrer la famille dans les relations en termes d'accueil, d'information (à recevoir comme à donner) et de comportements spécifiques et quelquefois difficiles.

Il s'agit alors de poser des cadres (stables, repérés) mais aussi des espaces de régulation donnant à ce partenariat la consistance et la confiance recherchées.

OBJECTIFS

- Repérer les différentes configurations familiales et leurs impacts sur le développement de l'adolescent.
- Identifier les bases de la communication entre institution et familles.
- Analyser des situations relationnelles et des cas concrets.

PROGRAMME

Appréhender la place attribuée aux familles par la législation et ses conséquences sur la relation

- La loi 2002-2 : de nouvelles garanties offertes aux usagers, l'autorité parentale moderne et les soins aux mineurs, sensibilisation sur les familles d'aujourd'hui, le mythe familial : selon Neuburger, les cycles de vie de la famille

Travail avec les familles : entre secret professionnel et droit à l'information

- Le secret professionnel, c'est quoi ? rappels, la notion de secret partagé : entre mythe et réalité, les informations partageables avec la famille dans le respect du secret professionnel, les limites et exceptions au secret professionnel : du secret imposé à l'obligation de révéler, en passant par les révélations possibles

Quelles sont les conduites à tenir en matière de bonne collaboration avec les familles ?

- Rappel sur le concept de bonnes pratiques (ANESM), rappels sur les recommandations ANESM utiles au travail avec les familles et projet personnalisé, la famille comme système un outil indispensable : le génogramme, les phénomènes microsociaux : la famille comme système

Quand il est question de relation :

- Comprendre ce qui se joue dans la relation triangulaire professionnel/adolescent / famille ; être capable d'aider/soutenir les familles, de les inclure dans la prise en charge ; être capable de co-décider et donc de savoir gérer les désaccords, désamorcer les conflits, faire œuvre de pédagogie, trouver des compromis

Quand il est question de relation :

- être capable d'aider/soutenir les familles, de les inclure dans la prise en charge ; savoir tracer au juste niveau et dans le bon document les décisions

PUBLIC



Tout professionnel travaillant avec les adolescents et leurs familles

ORGANISÉ PAR :

INFOR SANTE

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :
Du 23 au 25 janvier 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 18 novembre 2016

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT
Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anfh.fr

LES TROUBLES COMPORTEMENTAUX ET PSYCHOLOGIQUES À L'ADOLESCENCE

AFC Z

Le statut de l'adolescent est loin d'être confortable : il doit à la fois abandonner l'enfance et trouver d'autres repères pour accéder à la vie d'adulte. Certains jeunes présentent des signes tangibles de souffrance psychique exprimée dans une grande diversité de comportements allant des plaintes somatiques aux conduites plus ou moins spectaculaires dont certaines conduisent à des mises en danger physiques et sociales à l'issue parfois fatale.

Les soignants face à ces conduites peuvent éprouver une certaine difficulté pour établir la relation de soin.

Une formation à destination des équipes soignantes pour renforcer les compétences nécessaires à la gestion de ces situations revêt une importance majeure, car dans l'activité quotidienne des services, la prise en charge des adolescents nécessite une approche spécifique, pas toujours compatible avec les exigences et l'organisation du service.

OBJECTIFS

Objectif général :

- Savoir s'adapter aux différents troubles des adolescents, afin d'en améliorer la prise en charge.

Objectifs spécifiques :

- Distinguer un comportement normal d'un comportement pathologique.
- Comprendre l'importance de l'identification du trouble
- Comment accompagner un adolescent en difficulté.

PROGRAMME

Jour 1

- Mieux comprendre la psychologie de l'adolescent : approfondir ses connaissances sur cette période de vie.
- Prendre en compte l'environnement social de l'adolescent : la "culture jeune" est un élément essentiel du contexte.

Jour 2

- Reconnaître les conduites extrêmes de l'adolescence et les distinguer des pathologies psychiatriques afin de dédramatiser certains comportements.
- Déterminer une prise en charge soignante : relation et empathie dans le soin
- Utiliser l'entretien motivationnel comme outil de relation avec l'adolescent pour mieux appréhender la motivation et l'ambivalence de l'adolescent.

Jour 3

- Mettre en commun les expériences de l'intersession
- Comprendre la famille de l'adolescent : l'importance du contexte familial (approche systémique).
- Établir une relation avec les parents de l'adolescent hospitalisé pour inclure la famille dans le soin.

Jour 4

- Développer le travail institutionnel : le soin aux adolescents et sa dimension institutionnelle.
- Concevoir un projet pour mieux accueillir et soigner pour concrétiser les apports de cette formation.

PUBLIC

Tout personnel exerçant auprès d'adolescents

ORGANISÉ PAR :

IRIES

DURÉE :

4 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 18 et 19 mai 2017

Les 27 et 28 juin 2017

Date limite des inscriptions :

vendredi 17 mars 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 525 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anf.fr

CONDUITES À RISQUES ET CONDUITES ADDICTIVES À L'ADOLESCENCE

AFC 8

Dans la vie courante, on parle souvent de "crise" de l'adolescence, mais connaissons-nous réellement ce que signifie ce passage vers l'adulte et l'adolescence en elle-même ?

Les personnels des établissements de santé ne sont pas toujours préparés à gérer cette population très fragile psychologiquement, en décalage avec les valeurs des soignants et au centre de beaucoup de situations difficiles.

Ainsi émerge le besoin de mieux cerner les problématiques spécifiques de l'adolescence (changements liés à la puberté, remaniements psychiques) et les comportements sources de difficultés (transgressions, délinquances, violence, conduites auto-agressives, passage à l'acte, tentative de suicide, addictions...). Cette action de formation permettra d'avoir une meilleure connaissance des adolescents afin de pouvoir détecter les comportements à risques pour les prévenir et aider les adolescents face à ces conduites, et donner des outils aux intervenants et soignants ainsi que des orientations pour travailler en réseaux.

OBJECTIFS

La formation doit permettre à chacun :

- De définir le développement somatique et psychologique de l'adolescent et distinguer le normal du pathologique, notamment dans les conduites de dépendance (la dépendance et la tendance au passage à l'acte étant un des axes principaux de fonctionnement propre à l'adolescence)
- D'identifier la souffrance psychique de l'adolescent en distinguant les différentes addictions (alcool, drogue, troubles du comportement alimentaire comme l'anorexie et la boulimie, nouvelles technologies, et aussi les tentatives de suicide à répétition)
- De connaître et reconnaître un adolescent en difficulté, les signes d'alerte et de repérage d'une conduite à risque, surtout quand elle se manifeste à "bas bruit"
- De prévenir et aider les adolescents face aux conduites à risques
- D'acquérir les techniques de communication adaptées aux adolescents.

PROGRAMME

Jour 1

- Analyse des pratiques dans la continuité du remplissage des grilles d'auto-évaluation des pratiques
- Les manifestations de la souffrance psychique chez l'adolescent

Jour 2

- Les éléments et les signes permettant d'identifier une personne souffrant de conduites addictives
- Comprendre les spécificités inhérentes au tabac et à l'alcool
- Intégrer ces problématiques dans le comportement adolescent
- Les addictions comportementales (jeux, achats compulsifs, sport, nourriture...)
- Optimiser la prise en charge de l'adolescent présentant des conduites à risque

INTERSESSION : Mise en œuvre du plan d'actions. Recueil de données sur les pratiques professionnelles à l'aide d'un cas concret

Jour 3

- Lien entre souffrance psychique et troubles du comportement à l'adolescence
- La relation d'aide avec les adolescents et leur famille

Jour 4

- Recherche de pistes d'actions pour le développement de projets en faveur du public adolescent
- Positionnement et éthique du professionnel en charge de l'accompagnement du public adolescent
- Travail en équipe pluridisciplinaire

PUBLIC

Personnel soignant, personnel des services sociaux assurant la prise en charge d'adolescents

ORGANISÉ PAR :

FORMAVENIR

DURÉE :

4 jours

LIEU & DATES :

ANFH Rennes :

Les 18 et 19 septembre 2017

Les 16 et 17 octobre 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 16 juin 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 575 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

MIEUX APPRÉHENDER ET GÉRER LES SITUATIONS D'AGRESSIVITÉ ET DE VIOLENCE DANS LES STRUCTURES ACCUEILLANT DES ENFANTS, ADOLESCENTS OU ADULTES HANDICAPÉS

AFC 9

Dans le cadre des actions coordonnées inter-établissements, l'ANFH Bretagne et UNIFAF, mandatés par leurs établissements adhérents et agissant en leurs noms, ont décidé en partenariat de proposer une formation coordonnée qui s'inscrit dans le contexte suivant :

- La question de la violence est de plus en plus présente dans les structures accueillant des enfants, adolescents ou adultes handicapés avec une recrudescence des comportements violents parfois liée à l'évolution des publics accueillis.
- Les manifestations au quotidien sont d'ordre très divers (agressivité verbale, agression physique, troubles du comportement corollaires à des troubles psychiatriques, ...).

Compte tenu des besoins exprimés par les établissements, l'ANFH Bretagne et UNIFAF ont souhaité accompagner les personnels en mettant en place cette action de formation ayant pour but d'aider chacun à faire face à titre individuel et collectif aux situations rencontrées.

OBJECTIFS

- Différencier les situations (violentes, conflits...) rencontrées par les participants sur le lieu de travail
- Appréhender la situation de l'utilisateur dans sa complexité, et identifier des facteurs de risques pluriels, favorables à l'émergence de comportement violent et/ou agressif
- Mobiliser les ressources internes et externes pour agir aux différentes phases de la crise : l'apparition, la perte de contrôle, le passage à l'acte, le relâchement et l'après crise
- Au retour de l'intersession : évaluer l'impact des préconisations élaborées en formation sur la gestion effective des situations de violence et d'agressivité
- Réfléchir sur ses comportements réflexes, son positionnement professionnel : conduire une réflexion éthique afin de sécuriser la posture éducative en situation difficile
- Participer au déploiement d'action préventive au sein de son établissement.

PROGRAMME

- Incivilité, conflit, agressivité...des situations difficiles, des concepts à différencier
- Mise en mot des difficultés rencontrées par les participants : vivre la violence sur son lieu de travail
- Intrication des facteurs de risques, les facteurs biographiques, pathologiques et environnementaux/contextuel : une grille de lecture multifactorielle nécessaire pour prendre en considération la complexité de l'utilisateur
- Le modèle de développement d'une crise violente, première phase : la phase "d'apparition" et les techniques de communication pour désamorcer la situation lors des premiers signes, l'empathie et l'écoute active
- Seconde phase de la crise violente "la perte de contrôle", les attitudes et techniques de communication à mettre en œuvre en cas perte de contrôle. La confiance, condition d'exercice de l'autorité du professionnel
- Troisième phase de la crise violente "le passage à l'acte", la gestion des émotions, du côté du professionnel/ du côté de l'utilisateur lors du passage à l'acte
- Quatrième phase de la crise : relâchement, récupération et stabilisation, débriefer et donner suite, les outils de suivi, la notion de sanction et de responsabilité.
- La réaction du professionnel face à la violence ou l'agressivité de l'utilisateur : identification, maîtrise des réactions et comportements réflexes
- Maintien et continuité de la relation éducative : l'enjeu d'une gestion de crise
- Prévention collective et institutionnelle

PUBLIC

Cette formation est destinée à tout personnel assurant au quotidien la prise en charge d'enfants, adolescents ou adultes handicapés travaillant dans une structure adhérente à l'ANFH et UNIFAF en Bretagne.

ORGANISÉ PAR :

FORMASANTE

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

Rennes :

Les 10 et 11 mai 2017

Le 30 mai 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 17 mars 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Action en partenariat avec UNIFAF

Coût pédagogique : 564 € par stagiaire sur la base de 8 personnes.

CONTACT :

Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anfh.fr

COMMENT ASSURER LA PRISE EN CHARGE DE QUALITÉ DE L'ADOLESCENT TOUT EN CONSERVANT UNE DISTANCE RELATIONNELLE DANS LE CADRE D'UN RÉSEAU

AFN 4

La prise en charge des adolescents est spécifique et délicate. La circulaire DHOS/O1/DGS/DGAS n° 2004-517 du 28 octobre 2004 relative à l'élaboration des SROS de l'enfant et de l'adolescent le rappelle, elle constitue un enjeu de société. "L'adolescence représente une période particulière, qui nécessite une approche spécifique tant par les familles que les professionnels éducatifs et les professionnels de santé. Elle peut se caractériser par des comportements à risques qui posent un véritable problème de santé publique".

Dans la mesure où la relation avec l'adolescent comporte souvent une part d'inattendu, il convient d'adapter l'organisation des soins et de coordonner les professionnels avec la cellule familiale pour notamment trouver un positionnement adéquat.

L'ANFH propose un programme DPC pour permettre aux professionnels agissant dans un cadre éducatif et/ou thérapeutique de réfléchir aux modalités de prise en charge et à leur positionnement face à ce jeune public. Il s'agit aussi de donner du sens à leur pratique.

OBJECTIFS

Appliquer la distance professionnelle appropriée aux situations de prise en charge de l'adolescent :

- expliciter les caractéristiques de l'adolescence
- définir la notion de "distance" professionnelle
- collecter les écrits institutionnels mobilisables dans la prise en charge de l'adolescent
- identifier les pratiques professionnelles collectives et individuelles dans la relation à l'adolescent
- utiliser des outils et techniques partagés d'aide à la relation

PROGRAMME

Jour 1 & 2 : De la problématique adolescente à l'adolescence en crise, quelle prise en charge ?

- sensibiliser les professionnels à la problématique adolescente et aux retentissements dans la relation (lancement de la formation, appropriation d'une base conceptuelle commune)
- consolider les savoirs en psychopathologie chez l'adolescent en crise (les concepts fondamentaux : reconnaître, comprendre et faire face à la souffrance de l'adolescent, à la crise de l'adolescence, aux comportements à risques)
- interroger le rapport du professionnel avec l'adolescent par l'analyse des pratiques (les situations emblématiques vécues avec les adolescents ; les fondamentaux dans la relation : la relation

thérapeutique, l'alliance thérapeutique, les apports de la psychanalyse, les apports de la systémie ...)

- s'approprier des outils et techniques d'aide à la relation (la relation d'aide, l'entretien d'évaluation ou de suivi, l'entretien directif, l'animation d'un groupe...)

Intersession

- mise en œuvre d'un temps de relation individuel ou de groupe avec un adolescent, un groupe, une famille... en mobilisant les apports du jour 1 / réalisation d'un compte-rendu et envoi au formateur

Jour 3 : Du renforcement des compétences au plan d'actions

- consolider ses compétences dans la relation individuelle ou collective
- élaborer un plan d'action d'amélioration des pratiques

PUBLIC



Tous professionnels intervenant auprès des adolescents (personnels éducatifs, soignants, praticiens hospitaliers, personnels administratifs, techniques)

ORGANISÉ PAR :

GRIEPS

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

2-3 février 2017
et 9 mars 2017

Date limite des inscriptions :
vendredi 16 décembre 2016

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique pour les praticiens hospitaliers : 562,50 euros par personne sur la base de 8 participants.

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



AXE 06 SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

ERGONOMIE, GESTES ET POSTURES EN SITUATION PROFESSIONNELLE - FORMAVENIR PERFORMANCES

AFC 14A

Dans le cadre de son offre de service, l'ANFH souhaite accompagner les établissements de la fonction publique hospitalière dans l'achat et l'organisation de formations réglementaires.

Il s'agit, par une formation de proximité, d'adapter les connaissances et pratiques des agents concernés avec la réglementation en vigueur et garantir ainsi aux établissements la possibilité pour leurs agents de poursuivre leurs activités en toute sécurité.

OBJECTIFS

- Sécuriser son poste de travail en adoptant les bons gestes et postures en conformité avec la réglementation en vigueur
- Limiter les risques professionnels lors de la réalisation des tâches quotidiennes relevant de ses missions au sein de l'établissement
- Appréhender la notion de risques professionnels en matière d'ergonomie, gestes et posture ainsi que la réglementation en vigueur
- Identifier, sur son poste de travail, les situations pouvant entraîner des problématiques de risques professionnels relevant des gestes, des postures et manutention
- Se rappeler les bons gestes et les bonnes postures à appliquer au quotidien dans ses missions
- Corriger ses pratiques en utilisant les postures et gestes adaptés à son poste de travail

PROGRAMME

Étape 1 : diagnostic sur site des risques et de l'ergonomie des postes de travail

Étape 2 : formation sur les risques professionnels (1/2 journée – tout public)

- Retour sur les premiers éléments du diagnostic
- Appréhender la notion de risques professionnels en matière de d'ergonomie, gestes et postures ainsi que la réglementation en vigueur
- Restituer les troubles musculo-squelettiques dans l'ensemble des risques professionnels

Intersession (4 semaines) : identification des risques liés à l'ergonomie du poste de travail, aux gestes et postures

Étape 3 : formation-action par catégorie de professionnels (1 jour par catégorie)

- Présentation des travaux par les professionnels
- Reconnaître les situations à risques et savoir prévenir les risques de TMS
- Disposer d'outils méthodologiques et appliquer les techniques correspondantes pour améliorer son environnement de travail
- Réaliser une évaluation des acquis et s'entraîner jusqu'à l'acquisition complète
- Réviser le processus organisationnel lié à son poste de travail
- Formaliser un plan d'action pour la mise en application et le suivi de la formation

PUBLIC

Tous publics soumis à des situations de travail comportant des manutentions, des gestes répétitifs, des contraintes posturales ou des postures statiques dans le cadre de son activité professionnelle (quels que soient la fonction et le type de travaux réalisés par l'agent concerné au sein d'un établissement de la FPH)

ORGANISÉ PAR :

FORMAVENIR PERFORMANCES

DURÉE :

1,5 jour (0,5 jour + 1 jour)

LIEU & DATES :

À déterminer par l'établissement organisateur en lien avec l'ANFH Bretagne

Date limite des inscriptions : vendredi 17 mars 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 2 360,00 €

Formation-action en intra établissement

Groupe de 8 à 16 personnes

Intersession avec identification des situations à risques et analyse réflexive sur les améliorations

Journée de formation-action avec mises en situation, entraînements, supports vidéos et plans d'action d'amélioration

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

ERGONOMIE, GESTES ET POSTURES EN SITUATION PROFESSIONNELLE - GIP-FAR

AFC 14B

Dans le cadre de son offre de service, l'ANFH souhaite accompagner les établissements de la fonction publique hospitalière dans l'achat et l'organisation de formations réglementaires.

Il s'agit, par une formation de proximité, d'adapter les connaissances et pratiques des agents concernés avec la réglementation en vigueur et garantir ainsi aux établissements la possibilité pour leurs agents de poursuivre leurs activités en toute sécurité.

OBJECTIFS

- Sécuriser son poste de travail en adoptant les bons gestes et postures en conformité avec la réglementation en vigueur
- Limiter les risques professionnels lors de la réalisation des tâches quotidiennes relevant de ses missions au sein de l'établissement
- Appréhender la notion de risques professionnels en matière d'ergonomie, gestes et posture ainsi que la réglementation en vigueur
- Identifier, sur son poste de travail, les situations pouvant entraîner des problématiques de risques professionnels relevant des gestes, des postures et manutention
- Se rappeler les bons gestes et les bonnes postures à appliquer au quotidien dans ses missions
- Corriger ses pratiques en utilisant les postures et gestes adaptés à son poste de travail

PROGRAMME

- Réglementation générale sur la manutention manuelle : les principes de prévention, la démarche d'évaluation des risques
- La modélisation du risque (danger, situation dangereuse, événement déclencheur, accident et évaluation)
- Tests pratiques sur la manipulation d'objets
- Découverte des principes organisateurs de l'action motrice et les liens avec eux : manipulations d'objets en rapport avec les spécificités des métiers concernés
- Éléments de biomécanique
- L'ergonomie et l'analyse des postes de travail : les déterminants des situations de travail, les aides à la manutention, solutions d'amélioration
- Bilan de l'action

PUBLIC

Tous publics soumis à des situations de travail comportant des manutentions, des gestes répétitifs, des contraintes posturales ou des postures statiques dans le cadre de son activité professionnelle (quels que soient la fonction et le type de travaux réalisés par l'agent concerné au sein d'un établissement de la FPH)

ORGANISÉ PAR :

GIP-FAR

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

À déterminer par l'établissement organisateur en lien avec l'ANFH Bretagne

Date limite des inscriptions :
vendredi 17 mars 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 1 920.00 €

Formation en intra établissement

Groupe de 8 à 16 personnes

Méthodes pédagogiques : apports théoriques, échanges d'expériences et mise en situation, sous-groupes de travail, cas pratiques

Outils pédagogiques : photos, vidéos, équipements et matériel des postes de travail, ...

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS

Conseillère Formation

Tél. : 02 99 35 28 77

ma.lefilous@anfh.fr

PARCOURS MÉTIER EN 9 MODULES

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - CT FORMATION

AFC 15A

L'arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur a été modifié le 22 décembre 2008. Il précise notamment les missions du service de sécurité incendie, les conditions d'emploi et la qualification des personnels qui le composent ainsi que les conditions d'agrément des centres chargés de leur formation. Ainsi, selon l'article 7, il est précisé le maintien des connaissances et l'obligation des personnels des services de sécurité incendie en exercice, de se soumettre en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal de sa formation et à l'obligation tous les deux ans de recyclage en matière de secourisme.

Dans le cadre de son offre de service, l'ANFH souhaite accompagner les établissements dans l'achat et l'organisation de formations réglementaires.

L'objectif est de garantir aux établissements la capacité de leurs agents à poursuivre leur activité tout en bénéficiant d'une formation de proximité.

OBJECTIFS DE CES FORMATIONS :

- Préparer le diplôme requis

ou

- Acquérir le diplôme requis pour pouvoir exercer les différentes fonctions de service de sécurité incendie et d'assistance à personne, en conformité avec la réglementation en vigueur (SSIAP 1, 2 et 3 – formation initiale, recyclage et remise à niveau)
- Appréhender les obligations réglementaires relatives aux différents diplômes de sécurité incendie et d'assistance aux personnes
- Acquérir les savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'occupation de son poste de travail
- Réaliser l'évaluation préalable à l'obtention du diplôme correspondant

LES 6 MODULES

Module 1 : Formation initiale SSIAP 1

Module 2 : Formation Recyclage SSIAP 1

Module 3 : Formation Remise à niveau SSIAP 1

Module 4 : Formation initiale SSIAP 2

Module 5 : Formation Recyclage SSIAP 2

Module 6 : Formation Remise à niveau SSIAP 2

Module 7 : Formation initiale SSIAP 3

Module 8 : Formation Recyclage SSIAP 3

Module 9 : Formation Remise à niveau SSIAP 3

PRÉSENTATION DES MODULES :

Se référer aux pages suivantes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anhf.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - CT FORMATION

MODULE 1 : FORMATION INITIALE SSIAP 1

AFC 15A

OBJECTIFS

Préparer au diplôme de sécurité incendie

PROGRAMME

Objectif 1 :

maîtriser le feu et ses conséquences (6 heures) : le feu, comportement au feu, exercice de sortie d'un local enfumé par des fumées odorantes, froides et non toxiques

Objectif 2 :

comprendre l'articulation de la réglementation liée à la sécurité incendie dans les ERP et les IGH (17 heures) : principes de classement des établissements ERP, IGH, fondamentaux et principes généraux de la sécurité incendie, desserte des bâtiments, cloisonnement d'isolation des risques, évacuation du public et des occupants, désenfumage, éclairage de sécurité, présentation des différents moyens de secours

Objectif 3 :

comprendre et expliquer le fonctionnement, le rôle et l'impact des installations techniques dans les ERP et IGH (9 heures) : installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes d'extinction automatique, colonnes sèches et humides, système de sécurité incendie

Objectif 4 :

connaître et appliquer les rôles et missions des agents de sécurité (18 heures) : le service de sécurité, présentation des consignes de sécurité et main courante, poste de sécurité, rondes de sécurité et surveillance des travaux, mise en œuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services de secours, sensibilisation des occupants

Objectif 5 :

être capable d'agir face à différents contextes : concrétisation des acquis (17 heures) : visites applicatives, mises en situation d'intervention

Durée totale module 1 : 67 heures

Pré-requis : être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité). Aptitude physique attestée par certificat médical de moins de trois mois. Avoir satisfait à l'évaluation préalable obligatoire pour le SSIAP 1. Lire et comprendre la langue française.

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

CT FORMATION

DURÉE :

11 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

*Date limite des inscriptions :
vendredi 27 janvier 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 812,50 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - CT FORMATION

MODULE 2 : FORMATION RECYCLAGE SSIAP 1

AFC 15A

OBJECTIFS

Recycler les connaissances d'agent de sécurité incendie

PROGRAMME

Objectif 1 :

connaître l'évolution de la réglementation en matière de prévention (5 heures)

Objectif 2 :

connaître l'évolution de la réglementation en matière de moyens de secours (3 heures)

Objectif 3 :

comprendre et expliquer le fonctionnement, le rôle et l'impact des installations techniques dans les ERP et IGH (6 heures)

Durée totale module 2 : 14 heures

Prérequis : SSIAP1 de moins de 3 ans en activité, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité)

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

CT FORMATION

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

*Date limite des inscriptions :
vendredi 27 janvier 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 150,00 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anf.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - CT FORMATION

MODULE 3 : FORMATION REMISE À NIVEAU SSIAP 1

AFC 15A

OBJECTIFS

Remettre à niveau les connaissances d'agent de sécurité incendie

PROGRAMME

Objectif 1 :

maîtriser les fondamentaux de sécurité incendie (3 heures)

Objectif 2 :

connaître l'évolution de la réglementation en matière de prévention (5 heures)

Objectif 3 :

connaître l'évolution de la réglementation en matière de moyens de secours (3 heures)

Objectif 4 :

maîtriser la conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie et mettre en application les acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité (6 heures)

Objectif 5 :

exploiter le PC sécurité (2 heures)

Objectif 6 :

conduire une ronde de sécurité (2 heures)

Durée totale du module 3 : 21 heures

Pré-requis : SSIAP 1 ou ERP 1 ou IGH1, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité) et aptitude physique attestée par certificat médical de moins de trois mois

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

CT FORMATION

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

*Date limite des inscriptions :
vendredi 27 janvier 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 225,00 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - CT FORMATION

MODULE 4 : FORMATION INITIALE SSIAP 2

AFC 15A

OBJECTIFS

Préparer au diplôme de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP 2)

PROGRAMME

Objectif 1 :

maîtriser les rôles et missions du chef de service (38 heures) : gestion de l'équipe de sécurité, management de l'équipe de sécurité, organisation d'une séance de formation, gestion des conflits, évaluation de l'équipe, information de la hiérarchie, application des consignes de sécurité, mise en situation par différentes consignes, gérer les incidents techniques, délivrance du permis feu

Objectif 2 :

maîtriser les systèmes de sécurité incendie (10 heures) : système de détection incendie, système de mise en sécurité incendie, installations fixes d'extinction automatique

Objectif 3 :

appliquer la réglementation du code du travail en matière de sécurité incendie et connaître la composition, le rôle des commissions et les relations avec elles

(6 heures) : réglementation du code du travail, commission de sécurité et commissions d'accessibilité

Objectif 4 :

gérer le poste central de sécurité en situation de crise (16 heures) : gestion du poste central de sécurité, conseils techniques aux services de secours

Durée totale module 4 : 77 heures examen compris

Pré-requis : SSIAP1 valide ou recyclage ou remise à niveau SSIAP 1 de moins de 3 ans, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité) et aptitude physique attestée par certificat médical de moins de trois mois

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

CT FORMATION

DURÉE :

11 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

Date limite des inscriptions : vendredi 27 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 875,00 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - CT FORMATION

MODULE 5 : FORMATION RECYCLAGE SSIAP 2

AFC 15A

OBJECTIFS

Exercer la fonction de SSIAP 2 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques.

PROGRAMME

Objectif 1 :

connaître l'évolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité (4 heures)

Objectif 2 :

connaître l'évolution de la réglementation en matière de moyens de secours (2 heures)

Objectif 3 :

gérer le PC sécurité en situation de crise (3 heures)

Objectif 4 :

organiser une séance de formation (2 heures)

Objectif 5 :

gérer l'équipe de sécurité incendie (3 heures)

Durée totale module 5 : 14 heures

Prérequis : SSIAP 2 de moins de 3 ans en activité, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité)

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

CT FORMATION

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

*Date limite des inscriptions :
vendredi 27 janvier 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 162,50 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - CT FORMATION

MODULE 6 : FORMATION REMISE À NIVEAU SSIAP 2

AFC 15A

OBJECTIFS

Exercer la fonction de SSIAP 2 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

PROGRAMME

Objectif 1 :

rappeler les fondamentaux de la sécurité incendie en ERP et IGH, évolution de la réglementation en matière de moyens de secours (3 heures)

Objectif 2 :

mettre en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité, procéder à l'extinction d'un début d'incendie (4 heures)

Objectif 3 :

connaître l'évolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité (4 heures)

Objectif 4 :

connaître l'évolution de la réglementation en matière de moyens de secours (2 heures)

Objectif 5 :

gérer le PC sécurité en situation de crise (3 heures)

Objectif 6 : organiser une séance de formation (2 heures)

Objectif 7 : gérer l'équipe de sécurité incendie (3 heures)

Durée totale module 6 : 21 heures

Pré-requis : SSIAP 2, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité) et aptitude physique attestée par certificat médical de moins de trois mois

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

CT FORMATION

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

*Date limite des inscriptions :
vendredi 27 janvier 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 243,75 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anhf.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - CT FORMATION

MODULE 7 : FORMATION INITIALE SSIAP 3

AFC 15A

OBJECTIFS

Préparer au diplôme de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 3)

PROGRAMME

Objectif 1 :

maîtriser le feu et ses conséquences (12 heures) : le feu, comportement au feu, mise en oeuvre des moyens d'extinction

Objectif 2 :

maîtriser la sécurité incendie et les bâtiments (65 heures) : matériaux de construction, étude de plans, outils d'analyse

Objectif 3 :

connaître la réglementation incendie (70 heures) : organisation générale de la réglementation, classement des bâtiments, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, visites, notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

Objectif 4 :

maîtriser la gestion des risques (23 heures)

Objectif 5 :

analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs

effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport, savoir actualiser ses connaissances des textes applicables (6 heures) : information de la hiérarchie et veille réglementaire

Objectif 6 :

connaître la composition, le rôle des commissions sécurité et les relations avec elles (6 heures)

Objectif 7 :

gérer le personnel et les moyens du service, exercer la fonction d'encadrement (26 heures)

Objectif 8 :

réaliser des budgets, savoir procéder à des achats courants, procéder à la passation des marchés (8 heures)

Durée totale module 7 : 32 jours, soit 223 heures, examen compris

Prérequis : SSIAP 2 valide ou diplôme de niveau 4, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité)

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

CT FORMATION

DURÉE :

32 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

Date limite des inscriptions : vendredi 27 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 4 375,00 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - CT FORMATION

MODULE 8 : FORMATION RECYCLAGE SSIAP 3

AFC 15A

OBJECTIFS

Exercer la fonction de SSIAP 3 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

PROGRAMME

Objectif 1 :

connaître l'évolution des textes réglementaires (7 heures) :

Objectif 2 :

acquérir une culture générale en matière d'environnement juridique (2 heures) : notions de droits civil et pénal

Objectif 3 :

rappeler les contrats de maintenance des installations de sécurité (2 heures) : fonction maintenance

Objectif 4 :

analyser un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant (4 heures)

Objectif 5 :

appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application (2 heures)

Objectif 6 :

identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels, assurer le suivi et le bon achèvement des travaux (5 heures)

Objectif 7 :

acquérir les évolutions des textes réglementaires en matière de moyens de secours et plus particulièrement en matière de système de sécurité incendie (2 heures)

Durée totale module 8 : 21 heures

Pré-requis : SSIAP 3 de moins de 3 ans en activité, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité)

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

CT FORMATION

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

Date limite des inscriptions : vendredi 27 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 262,50 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - CT FORMATION

MODULE 9 : FORMATION REMISE À NIVEAU SSIAP 3

AFC 15A

OBJECTIFS

Exercer la fonction de SSIAP 3 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

PROGRAMME

Objectif 1 :

connaître et mettre à jour les documents administratifs (3 heures)

Objectif 2 :

connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles (3 heures)

Objectif 3 :

connaître l'évolution des textes réglementaires (7 heures)

Objectif 4 :

acquérir une culture générale en matière d'environnement juridique (2 heures)

Objectif 5 :

rappeler les contrats de maintenance (2 heures)

Objectif 6 :

analyser un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant (3 heures)

Objectif 7 :

appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et de ses décrets et arrêtés d'application (2 heures)

Objectif 8 :

identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels, assurer le suivi et le bon achèvement des travaux (5 heures)

Objectif 9 :

acquérir les évolutions des textes réglementaires en matière de moyens de secours et plus particulièrement en matière de système de sécurité incendie (2 heures)

Objectif 10 :

gérer le personnel et les moyens du service (6 heures)

Durée totale module 9 : 35 heures

Prérequis : SSIAP 3, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité) et apte physiquement, attesté par certificat médical de moins de trois mois

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

CT FORMATION

DURÉE :

5 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

*Date limite des inscriptions :
vendredi 27 janvier 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 437,50 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anf.fr

PARCOURS MÉTIER EN 9 MODULES

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNE (SSIAP) - GRETA BRETAGNE

AFC 15B

L'arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur a été modifié le 22 décembre 2008. Il précise notamment les missions du service de sécurité incendie, les conditions d'emploi et la qualification des personnels qui le composent ainsi que les conditions d'agrément des centres chargés de leur formation. Ainsi, selon l'article 7, il est précisé le maintien des connaissances et l'obligation des personnels des services de sécurité incendie en exercice, de se soumettre en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal de sa formation et à l'obligation tous les deux ans de recyclage en matière de secourisme.

Dans le cadre de son offre de service, l'ANFH souhaite accompagner les établissements dans l'achat et l'organisation de formations réglementaires.

L'objectif est de garantir aux établissements la capacité de leurs agents à poursuivre leur activité tout en bénéficiant d'une formation de proximité.

OBJECTIFS DE CES FORMATIONS :

- Préparer le diplôme requis

ou

- Acquérir le diplôme requis pour pouvoir exercer les différentes fonctions de service de sécurité incendie et d'assistance à personne, en conformité avec la réglementation en vigueur (SSIAP 1, 2 et 3 – formation initiale, recyclage et remise à niveau)
- Appréhender les obligations réglementaires relatives aux différents diplômes de sécurité incendie et d'assistance aux personnes
- Acquérir les savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'occupation de son poste de travail
- Réaliser l'évaluation préalable à l'obtention du diplôme correspondant

LES 6 MODULES

Module 1 : Formation initiale SSIAP 1

Module 2 : Formation Recyclage SSIAP 1

Module 3 : Formation Remise à niveau SSIAP 1

Module 4 : Formation initiale SSIAP 2

Module 5 : Formation Recyclage SSIAP 2

Module 6 : Formation Remise à niveau SSIAP 2

Module 7 : Formation initiale SSIAP 3

Module 8 : Formation Recyclage SSIAP 3

Module 9 : Formation Remise à niveau SSIAP 3

PRÉSENTATION DES MODULES :

Se référer aux pages suivantes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - GRETA BRETAGNE

MODULE 1 : FORMATION INITIALE SSIAP 1

AFC 15B

OBJECTIFS

Préparer au diplôme de sécurité incendie

PROGRAMME

Objectif 1 :

le feu et ses conséquences (6 heures) : le feu, comportement au feu

Objectif 2 :

sécurité incendie (17 heures) : principes de classement des établissements, fondamentaux généraux de la sécurité incendie, desserte des bâtiments, cloisonnement d'isolation des risques, évacuation du public et des occupants, désenfumage, éclairage de sécurité, présentation des différents moyens de secours

Objectif 3 :

installation technique (9 heures) : installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes d'extinction automatique, colonnes sèches et humides, système de sécurité incendie

Objectif 4 :

rôles et missions des agents de sécurité incendie (18 heures) : le service de sécurité, présentation des consignes de sécurité et main courante, poste de sécurité, rondes de sécurité et surveillance des travaux, mise en œuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services publics de secours, sensibilisation des occupants

Objectif 5 :

concrétisation des acquis (17 heures) : visites applicatives, mises en situation d'intervention

Durée totale module 1 : 74 heures examen compris

Pré-requis : être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité). Aptitude physique attestée par certificat médical de moins de trois mois. Avoir satisfait à l'évaluation préalable obligatoire pour le SSIAP 1. Lire et comprendre la langue française.

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

GRETA BRETAGNE

DURÉE :

11 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

Date limite des inscriptions : vendredi 27 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 1058,75 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - GRETA BRETAGNE

MODULE 2 : FORMATION RECYCLAGE SSIAP 1

AFC 15B

OBJECTIFS

Exercer la fonction de SSIAP 1 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

PROGRAMME

Objectif 1 :
prévention (5 heures) : évolution de la réglementation en matière de prévention

Objectif 2 :
moyens de secours (3 heures) :
évolution de la réglementation en matière de moyens de secours

Objectif 3 :
mises en situation d'intervention (6 heures) : conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie, mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

Durée totale module 2 : 14 heures

Prérequis : SSIAP1 de moins de 3 ans en activité, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité)

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

GRETA BRETAGNE

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

Date limite des inscriptions :
vendredi 27 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 192,50 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - GRETA BRETAGNE

MODULE 3 : FORMATION REMISE À NIVEAU SSIAP 1

AFC 15B

OBJECTIFS

Remettre à niveau des connaissances d'agent de sécurité incendie

PROGRAMME

Objectif 1 :

fondamentaux de la sécurité incendie (3 heures) : rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie

Objectif 2 :

prévention (5 heures) : évolution de la réglementation en matière de prévention

Objectif 3 :

moyens de secours (3 heures) : évolution de la réglementation en matière de moyens de secours

Objectif 4 :

mises en situation d'intervention (6 heures) : conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie, mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe sécurité incendie

Objectif 5 :

exploitation du PC sécurité (2 heures) : fonctionnement d'un poste de sécurité, appel, accueil et guidage des secours publics

Objectif 6 :

rondes de sécurité et surveillance des travaux (2 heures) : conduite d'une ronde incendie

Durée totale module 3 : 21 heures

Pré-requis : SSIAP 1 ou ERP 1 ou IGH1, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité) et aptitude physique attestée par certificat médical de moins de trois mois

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

GRETA BRETAGNE

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

*Date limite des inscriptions :
vendredi 27 janvier 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 288,75 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - GRETA BRETAGNE

MODULE 4 : FORMATION INITIALE SSIAP 2

AFC 15B

OBJECTIFS

Préparer au diplôme de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP 2)

PROGRAMME

Objectif 1 :

rôles et missions du chef d'équipe (38 heures) : gestion de l'équipe de sécurité, management de l'équipe de sécurité, organisation d'une séance de formation, gestion des conflits, évaluation de l'équipe, information de la hiérarchie, application des consignes de sécurité, gérer les incidents techniques, délivrance des permis de feu

Objectif 2 :

manipulation du système de sécurité incendie (10 heures) : système de détection incendie, système de mise en sécurité incendie, installations fixes d'extinction automatique

Objectif 3 :

hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie (6 heures) : réglementation du code du travail, commission de sécurité et commissions d'accessibilité

Objectif 4 :

chef du poste central de sécurité en situation de crise (16 heures) : gestion du poste central de sécurité, conseils techniques aux services de secours

Durée totale module 4 : 77 heures examen compris

Pré-requis : SSIAP1 valide ou recyclage ou remise à niveau SSIAP 1 de moins de 3 ans, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité) et aptitude physique attestée par certificat médical de moins de trois mois

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

GRETA BRETAGNE

DURÉE :

11 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

*Date limite des inscriptions :
vendredi 27 janvier 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 1 058,75 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anf.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - GRETA BRETAGNE

MODULE 5 : FORMATION RECYCLAGE SSIAP 2

AFC 15B

OBJECTIFS

Exercer la fonction de SSIAP 2 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques.

PROGRAMME

Objectif 1 :
prévention (4 heures) : évolution de la réglementation en matière de prévention

Objectif 2 :
moyens de secours (2 heures) :
évolution de la réglementation en matière de moyens de secours

Objectif 3 :
gestion du PC sécurité (3 heures) :
gestion du PC en situation de crise

Objectif 4 :
organisation d'une séance de formation (2 heures) : formation des agents de l'équipe

Objectif 5 :
l'équipe de sécurité incendie (3 heures) : organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité

Durée totale module 5 : 14 heures

Prérequis : SSIAP 2 de moins de 3 ans en activité, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité)

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

GRETA BRETAGNE

DURÉE :

2 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

*Date limite des inscriptions :
vendredi 27 janvier 2017*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 192,50 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - GRETA BRETAGNE

MODULE 6 : FORMATION REMISE À NIVEAU SSIAP 2

AFC 15B

OBJECTIFS

Exercer la fonction de SSIAP 2 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

PROGRAMME

Objectif 1 :

fondamentaux de la sécurité incendie (3 heures) : rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité au regard du règlement d'incendie

Objectif 2 :

mise en situation d'intervention (4 heures) : conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie, mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

Objectif 3 :

prévention (4 heures) : évolution de la réglementation en matière de prévention

Objectif 4 :

moyens de secours (2 heures) : évolution de la réglementation en matière de moyens de secours

Objectif 5 :

gestion du PC sécurité (3 heures) : gestion du PC en situation de crise

Objectif 6 :

organisation de la séance de formation (2 heures) : formation des agents de l'équipe

Objectif 7 :

l'équipe de sécurité incendie (3 heures) : organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité

Durée totale module 6 : 21 heures

Pré-requis : SSIAP 2, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité) et aptitude physique attestée par certificat médical de moins de trois mois

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

GRETA BRETAGNE

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

Date limite des inscriptions : vendredi 27 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 288,75 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anhf.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - GRETA BRETAGNE

MODULE 7 : FORMATION INITIALE SSIAP 3

AFC 15B

OBJECTIFS

Préparer au diplôme de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP 3)

PROGRAMME

Objectif 1 :

le feu et ses conséquences (12 heures) : le feu, comportement au feu, mise en oeuvre des moyens d'extinction

Objectif 2 :

la sécurité incendie et les bâtiments (65 heures) : matériaux de construction, lecture de plans, outils d'analyse

Objectif 3 :

la réglementation incendie (70 heures) : organisation générale de la réglementation, classement des bâtiments, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, visites, notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

Objectif 4 :

gestion des risques (23 heures) : analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs

Objectif 5 :

conseil au chef d'établissement (6 heures) : information de la hiérarchie, veille réglementaire

Objectif 6 :

correspondant des commissions sécurité (6 heures) : commission de sécurité

Objectif 7 :

le management de l'équipe de sécurité (26 heures) : organiser le service, exercer la fonction d'encadrement, notions de droit du travail, notions de droit civil et pénal

Objectif 8 :

le budget du service sécurité (8 heures) : suivi budgétaire du service, fonction achat, fonction maintenance

Durée totale module 7 : 32 jours, soit 223 heures, examen compris

Prérequis : SSIAP 2 valide ou diplôme de niveau 4, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité)

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

GRETA BRETAGNE

DURÉE :

32 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

Date limite des inscriptions : vendredi 27 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 3 080,00 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - GRETA BRETAGNE

MODULE 8 : FORMATION RECYCLAGE SSIAP 3

AFC 15B

OBJECTIFS

Exercer la fonction de SSIAP 3 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

PROGRAMME

Objectif 1 :

réglementation (4 heures) : évolution des textes réglementaires

Objectif 2 :

notions de droit civil et pénal (2 heures) : les codes civil et pénal

Objectif 3 :

fonction maintenance (2 heures) : les contrats de maintenance des installations de sécurité

Objectif 4 :

étude de cas (3 heures) : analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

Objectif 5 :

l'accessibilité des personnes handicapées (2 heures) : mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application

Objectif 6 :

analyse des risques (4 heures) : identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels, assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

Objectif 7 :

moyens de secours (2 heures) : évolution des textes réglementaires

Durée totale module 8 : 21 heures

Pré-requis : SSIAP 3 de moins de 3 ans en activité, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité)

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

GRETA BRETAGNE

DURÉE :

3 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

Date limite des inscriptions : vendredi 27 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 288,75 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP) - GRETA BRETAGNE

MODULE 9 : FORMATION REMISE À NIVEAU SSIAP 3

AFC 15B

OBJECTIFS

Exercer la fonction de SSIAP 3 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

PROGRAMME

Objectif 1 :

documents administratifs (3 heures) : connaître et mettre à jour les documents administratifs

Objectif 2 :

commissions de sécurité (3 heures) : rappels sur la composition, le rôle des commissions de sécurité

Objectif 3 :

réglementation (7 heures) : évolution des textes réglementaires

Objectif 4 :

notions de droit civil et pénal (2 heures) : les codes civil et pénal

Objectif 5 :

fonction maintenance (2 heures) : les contrats de maintenance des installations de sécurité

Objectif 6 :

étude de cas (3 heures) : analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement ou réaménagement dans l'existant

Objectif 7 :

l'accessibilité des personnes handicapées (2 heures) : mise en application des obligations réglementaires en matière

d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application

Objectif 8 :

analyse des risques (5 heures) : identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels, assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

Objectif 9 :

moyens de secours (2 heures) : évolution des textes réglementaires

Objectif 10 :

organisation d'un service de sécurité incendie (6 heures) : gestion du personnel et des moyens du service

Durée totale module 9 : 35 heures

Prérequis : SSIAP 3, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité) et apte physiquement, attesté par certificat médical de moins de trois mois

Programme détaillé sur demande

PUBLIC

Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

ORGANISÉ PAR :

GRETA BRETAGNE

DURÉE :

5 jours

LIEU & DATES :

En fonction des inscriptions

Date limite des inscriptions : vendredi 27 janvier 2017

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Coût pédagogique : 481,25 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

CONTACT :

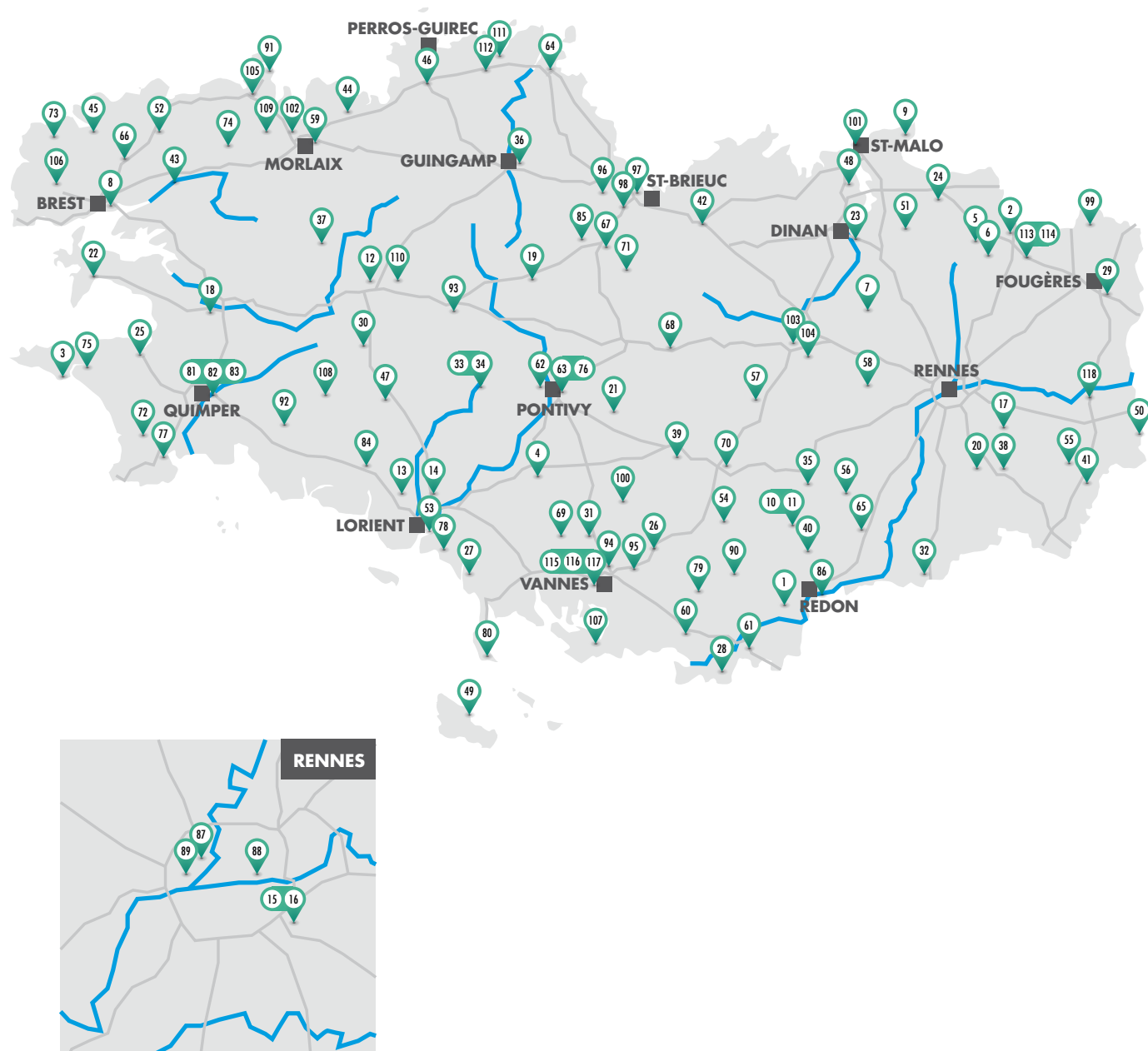
Marie-Annick LE FILOUS
Conseillère Formation
Tél. : 02 99 35 28 77
ma.lefilous@anfh.fr

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

118 ÉTABLISSEMENTS CONFIENT

LA GESTION DE LEURS FONDS DE FORMATION À L'ANFH BRETAGNE





1	EHPAD ALLAIRE	56350 ALLAIRE
2	CH DES MARCHES DE BRETAGNE	35560 ANTRAIN
3	EHPAD AUDIERNE	29770 AUDIERNE
4	EHPAD BAUD	56150 BAUD
5	EHPAD BAZOUGES-LA-PEROUSE	35560 BAZOUGES-LA-PEROUSE
6	FOYER DE VIE BAZOUGES-LA-PEROUSE	35560 BAZOUGES-LA-PEROUSE
7	EHPAD BECHEREL	35190 BECHEREL
8	CHU BREST	29609 BREST CEDEX
9	CH CANCALE	35260 CANCALE
10	CH CARENTOIR	56910 CARENTOIR
11	ETA CARENTOIR	56910 CARENTOIR
12	EPMS CARHAIX	29834 CARHAIX-PLOUGUER
13	EHPAD CAUDAN	56850 CAUDAN
14	EPSM CAUDAN	56854 CAUDAN CEDEX 04
15	EDEFS CHANTEPIE	35135 CHANTEPIE
16	CDE CHANTEPIE	35135 CHANTEPIE
17	EHPAD CHATEAUGIRON	35410 CHATEAUGIRON
18	EHPAD CHATEAULIN	29150 CHATEAULIN
19	EHPAD CORLAY	22320 CORLAY
20	EHPAD CORPS-NUDS	35150 CORPS-NUDS
21	EHPAD CREDIN	56580 CREDIN
22	CH CROZON	29160 CROZON
23	CH DINAN	22101 DINAN CEDEX
24	EHPAD DOL-DE-BRETAGNE	35120 DOL-DE-BRETAGNE
25	CH DOUARNENEZ	29171 DOUARNENEZ CEDEX
26	EHPAD ELVEN	56250 ELVEN
27	EHPAD ETEL	56410 ETEL
28	ESMS FEREL	56130 FEREL
29	CH FOUGERES	35306 FOUGERES CEDEX
30	EHPAD GOURIN	56110 GOURIN
31	EHPAD GRAND-CHAMP	56390 GRAND-CHAMP
32	CH LE GRAND FOUGERAY	35390 GRAND-FOUGERAY
33	CH GUEMENE-SUR-SCORFF	56160 GUEMENE-SUR-SCORFF
34	MAS GUEMENE-SUR-SCORFF	56160 GUEMENE-SUR-SCORFF
35	EHPAD GUER	56382 GUER CEDEX
36	CH GUINGAMP	22205 GUINGAMP CEDEX
37	EHPAD HUELGOAT	29690 HUELGOAT
38	CH JANZE	35150 JANZE
39	CH JOSSELIN	56120 JOSSELIN
40	EHPAD LA GACILLY	56204 LA GACILLY CEDEX
41	CH LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

118 ÉTABLISSEMENTS CONFIENT

LA GESTION DE LEURS FONDS DE FORMATION À L'ANFH BRETAGNE

42	CH LAMBALLE	22405 LAMBALLE CEDEX
43	CH LANDERNEAU	29207 LANDERNEAU CEDEX
44	CH LANMEUR	29620 LANMEUR
45	EHPAD LANNILIS	29870 LANNILIS
46	CH LANNION	22303 LANNION CEDEX
47	CH LE FAOUEU	56320 LE FAOUEU
48	EHPAD LE MINIHC-SUR-RANCE	35870 LE MINIHC-SUR-RANCE
49	CH LE PALAIS	56360 LE PALAIS
50	EHPAD LE PERTRE	35370 LE PERTRE
51	EHPAD LE TRONCHET	35540 LE TRONCHET
52	CH LESNEVEN	29260 LESNEVEN
53	CH BRETAGNE SUD LORIENT	56322 LORIENT CEDEX
54	CH MALESTROIT	56140 MALESTROIT
55	EHPAD MARCILLE-ROBERT	35240 MARCILLE-ROBERT
56	EHPAD MAURE-DE-BRETAGNE	35330 MAURE-DE-BRETAGNE
57	EHPAD MAURON	56430 MAURON
58	CH MONTFORT-SUR-MEU	35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
59	CH DES PAYS DE MORLAIX	29672 MORLAIX CEDEX
60	EHPAD MUZILLAC	56190 MUZILLAC
61	CH NIVILLAC	56130 NIVILLAC
62	CH CENTRE BRETAGNE PONTIVY	56306 PONTIVY CEDEX
63	EHPAD NOYAL-PONTIVY	56920 NOYAL-PONTIVY
64	CH PAIMPOL	22501 PAIMPOL CEDEX
65	EHPAD DE PIPRIAC	35550 PIPRIAC
66	EHPAD PLABENNEC	29860 PLABENNEC
67	EPSMS PLAINTTEL	22940 PLAINTTEL
68	EPMS PLEMET	22210 LES MOULINS
69	EPSMS GRAND-CHAMP	56890 PLESCOP
70	CH PLOERMEL	56800 PLOERMEL
71	EPMS PLOEUC-SUR-LIE	22150 PLOEUC-SUR-LIE
72	EHPAD PLONEOUR-LANVERN	29720 PLONEOUR-LANVERN
73	EHPAD PLOUDALMEZEAU	29830 PLOUDALMEZEAU
74	EHPAD PLOUGOURVEST	29400 PLOUGOURVEST
75	EHPAD PONT-CROIX	29790 PONT-CROIX
76	EPSMS PONTIVY	56308 PONTIVY CEDEX
77	EHPAD PONT-L'ABBE	29120 PONT-L'ABBE
78	CH PORT-LOUIS	56290 PORT-LOUIS
79	EHPAD QUESTEMBERT	56231 QUESTEMBERT CEDEX
80	EHPAD QUIBERON	56170 QUIBERON



81	CDEF QUIMPER	29196 QUIMPER CEDEX
82	CHI CORNOUAILLE QUIMPER	29107 QUIMPER CEDEX
83	EPSM QUIMPER	29107 QUIMPER CEDEX
84	CH QUIMPERLE	29391 QUIMPERLE CEDEX
85	CH QUINTIN	22800 QUINTIN
86	CH REDON	35603 REDON CEDEX
87	CHU RENNES	35033 RENNES CEDEX 9
88	CH GUILLAUME REGNIER RENNES	35703 RENNES CEDEX 7
89	GIP-SIB RENNES	35065 RENNES CEDEX
90	EHPAD ROCHEFORT-EN-TERRE	56220 ROCHEFORT-EN-TERRE
91	EHPAD ROSCOFF	29680 ROSCOFF
92	EHPAD ROSPORDEN	29140 ROSPORDEN
93	EHPAD ROSTRENEN	22110 ROSTRENEN
94	EPSM SAINT-AVE	56896 SAINT-AVE CEDEX
95	GIP SILGOM SAINT-AVE	56891 SAINT-AVE CEDEX
96	CDEF SAINT-BRIEUC	22035 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
97	CH SAINT-BRIEUC	22027 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
98	CENTRE CARTIER SAINT-BRIEUC	22070 SAINT-BRIEUC CEDEX 3
99	EHPAD SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT	35420 SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT
100	EHPAD SAINT-JEAN-BREVELAY	56660 SAINT-JEAN-BREVELAY
101	CH SAINT-MALO	35403 SAINT-MALO CEDEX
102	EPMS SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
103	CH SAINT-MEEN-LE-GRAND	35290 SAINT-MEEN-LE-GRAND
104	FAM SAINT-MEEN-LE-GRAND	35290 SAINT-MEEN-LE-GRAND
105	EHPAD SAINT-POL-DE-LEON	29250 SAINT-POL-DE-LEON
106	CH SAINT-RENAN	29290 SAINT-RENAN
107	EHPAD SARZEAU	56370 SARZEAU
108	EHPAD SCAER	29390 SCAER
109	EHPAD TAULE	29670 TAULE
110	EHPAD TREBRIVAN	22340 TREBRIVAN
111	CH TREGUIER	22220 TREGUIER
112	SIH TREGOR-GOELO TREGUIER	22220 TREGUIER
113	EHPAD TREMBLAY	35460 TREMBLAY
114	FOYER DE VIE TREMBLAY	35460 TREMBLAY
115	CDE VANNES	56000 VANNES
116	CH BRETAGNE-ATLANTIQUE VANNES	56017 VANNES CEDEX
117	EHPAD VANNES	56000 VANNES
118	CH VITRE	35506 VITRE CEDEX

L'ANFH SOUTIENT LES ACTEURS FORMATION RH DE LA FPH

anhf.fr

Conçu comme un portail d'information sur les politiques formation / ressources humaines / compétences des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, ANFH.fr permet aux internautes d'interagir et d'avoir un accès facile et rapide à de multiples contenus : vidéos, photos, documentations, brochures à télécharger, etc.

Côté fonctionnalités, il est possible de créer un espace personnel, d'accéder à des espaces collaboratifs, d'utiliser la plateforme dématérialisée des achats de formation, de consulter les différents sites de l'ANFH dont le guide des métiers...

PLATEFORME ACHAT DE FORMATION

Pour accompagner ses établissements adhérents dans la dématérialisation et la sécurisation de leurs achats de prestations de formation, l'ANFH met à leur disposition une plateforme d'achat en ligne.

Par exemple, elle permet, la mise en ligne des consultations et des cahiers des charges, le suivi de l'activité des organismes de formation-candidats (retraits de dossier de consultation des entreprises (DCE), questions, remise d'une offre, ...). L'ANFH accompagne les utilisateurs de la plateforme (formation et assistance téléphonique).

En 2014, 2 630 entreprises ont un compte sur la plateforme "Achats de formation" de l'ANFH.

ALFRESCO

Pour mutualiser les outils d'achat de formation

ALFRESCO est un outil d'aide à la conduite des achats de prestations de formation mis à disposition par l'ANFH.

Cet outil, réservé aux établissements adhérents, mutualise des documents utilisés par les acheteurs de formation, propose des documents types et propose des fiches pratiques et de guides, un accompagnement pour l'application des procédures d'achat du Code des marchés publics. anhf.fr

Conçu comme un portail d'information sur les politiques formation / ressources humaines / compétences des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, ANFH.fr permet aux internautes d'interagir et d'avoir un accès facile et rapide à de multiples contenus : vidéos, photos, documentations, brochures à télécharger, etc.

Côté fonctionnalités, il est possible de créer un espace personnel, d'accéder à des espaces collaboratifs, d'utiliser la plateforme dématérialisée des achats de formation, de consulter les différents sites de l'ANFH dont le guide des métiers...





DES GUIDES ET DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour informer et comprendre

Dépliants, guides, affiches... l'ANFH édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils sont rassemblés dans la rubrique Kiosque d'ANFH.fr. Pour certains d'entre eux, la consultation est réservée aux internautes identifiés avec un profil "adhérents".

Ces dépliants sont disponibles sur simple demande ou en commande à partir du site ANFH.fr.

GESFORM, GESFORM GPMC ET GESPLAN

Pour gérer l'ensemble du processus de formation professionnelle, l'ANFH propose à ses adhérents le logiciel Gesform.

LE MODULE GESFORM GPMC

Destiné aux structures déjà équipées de Gesform, le module GPMC répond aux préconisations du ministère de la Santé (DGOS) et offre de nombreuses fonctionnalités, notamment l'intégration de l'ensemble des fiches métiers du répertoire de la FPH, la possibilité d'adapter les fiches métiers avec le référentiel de l'établissement, l'identification des facteurs d'évolution impactant les métiers / postes...

GESPLAN

Réservé aux établissements dont l'effectif est inférieur à 100 agents, Gesplan est accessible sur Internet et ne demande pas de déploiement technique. L'application permet au responsable de formation de construire progressivement des plans de formation : de la saisie du pré-plan jusqu'à la demande de prise en charge des actions de formation à l'ANFH.

En savoir plus :

www.anfh.fr/gesplan
www.anfh.fr/gesform



JOURNÉES ET PROJETS RÉGIONAUX

L'ANFH Bretagne favorise l'échange entre professionnels et la mutualisation des expériences au profit du développement des compétences des agents des établissements de la Fonction Publique Hospitalière.

3 JOURNÉES THÉMATIQUES EN 2017

JOURNÉE GÉRONTOLOGIE

Date : 4 avril 2017

Thème : Les nouvelles approches pour le maintien de l'autonomie en EHPAD

Lieu : Palais des congrès à ST-BRIEUC

Objectifs : informer les professionnels travaillant dans le secteur des personnes âgées, échanger sur les pratiques professionnelles et mutualiser les expériences

Public : tous professionnels travaillant en service de gérontologie y compris praticiens hospitaliers

JOURNÉE CARREFOUR FORMATION

Date : 30 mai 2017

Thème : L'élaboration des besoins en formation : de l'entretien professionnel au plan de formation

Lieu : Hôtel Mercure à RENNES

Objectifs : informer les professionnels sur l'actualité en matière de formation continue, professionnaliser les acteurs de la formation dans les établissements

Public : Directeurs, Directeurs des Ressources Humaines, Directeurs de Soins, Responsables en charge de la conception et/ou de la mise en œuvre de la formation, cadres participant à l'élaboration de la formation, membres de commission de formation et CTE

RENCONTRE RÉGIONALE

Une information sera communiquée par la Newsletter ultérieurement aux établissements sur la date, le lieu et la thématique de cette rencontre.

Objectifs : informer les professionnels sur un thème général de l'actualité hospitalière

Public : tous professionnels y compris praticiens hospitaliers



DES PROJETS REGIONAUX

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SUR LA GPMC

Dans le prolongement de la cartographie régionale des métiers réalisée au premier semestre 2016, l'accompagnement des établissements par les représentants opérationnels sur la GPMC en partenariat avec l'ARS, s'achèvera en 2017. Par ailleurs, l'ANFH Bretagne renouvelle l'offre de formations sur la GPMC en apportant son soutien financier.

UN DISPOSITIF INNOVANT SUR LES COMPÉTENCES CLÉS

Il s'agit d'un dispositif innovant destiné à accompagner le développement des compétences clés et des savoirs de base dans de nombreux métiers de la fonction publique hospitalière.

Les objectifs majeurs sont de favoriser la sécurisation professionnelle et la qualification des personnels : enjeu de performance collective, enjeu d'épanouissement personnel au travail et en-dehors.

Ce dispositif se traduira par la mise en place d'une journée de sensibilisation, d'une formation pour les encadrants et de parcours de formation adaptés pour les agents.

PARTENARIAT ANFH BRETAGNE/UNIFAF

L'ANFH Bretagne poursuivra en 2017 son partenariat avec UNIFAF en organisant des formations sur des préoccupations communes aux deux secteurs.

VOS CONTACTS EN DÉLÉGATION

ANFH BRETAGNE

Immeuble "Le Magister"
6 cours Raphaël Binet
CS 94332
35043 RENNES CEDEX

Tél. : 02 99 35 28 60
bretagne@anfh.fr
anfh.fr/bretagne

À VOTRE ÉCOUTE

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL
Thierry LHOÏTE
02 99 35 28 60
t.lhote@anfh.fr

ASSISTANTE
Guylène MAZARS
02 99 35 28 60
g.mazars@anfh.fr

CONSEILLÈRE EN DISPOSITIFS
INDIVIDUELS
Laurence BOUET
02.99.35.28.61
l.bouet@anfh.fr

PÔLE DES CONSEILLÈRES
EN FORMATION :

Marie-Noëlle FRINAULT
02.99.35.28.64
mn.frinault@anfh.fr

Marie-Annick LE FILOUS
02.99.35.28.77
ma.lefilous@anfh.fr

PÔLE DES CONSEILLERS
EN GESTION DE FONDS :

Isabelle GALLE
02.99.35.28.68
i.galle@anfh.fr

Fabien JEULAND
02.99.35.28.79
f.jeuland@anfh.fr

Lucie-Flore KOUALET-KONZI
02.99.35.28.78
lf.koualet-konzi@anfh.fr

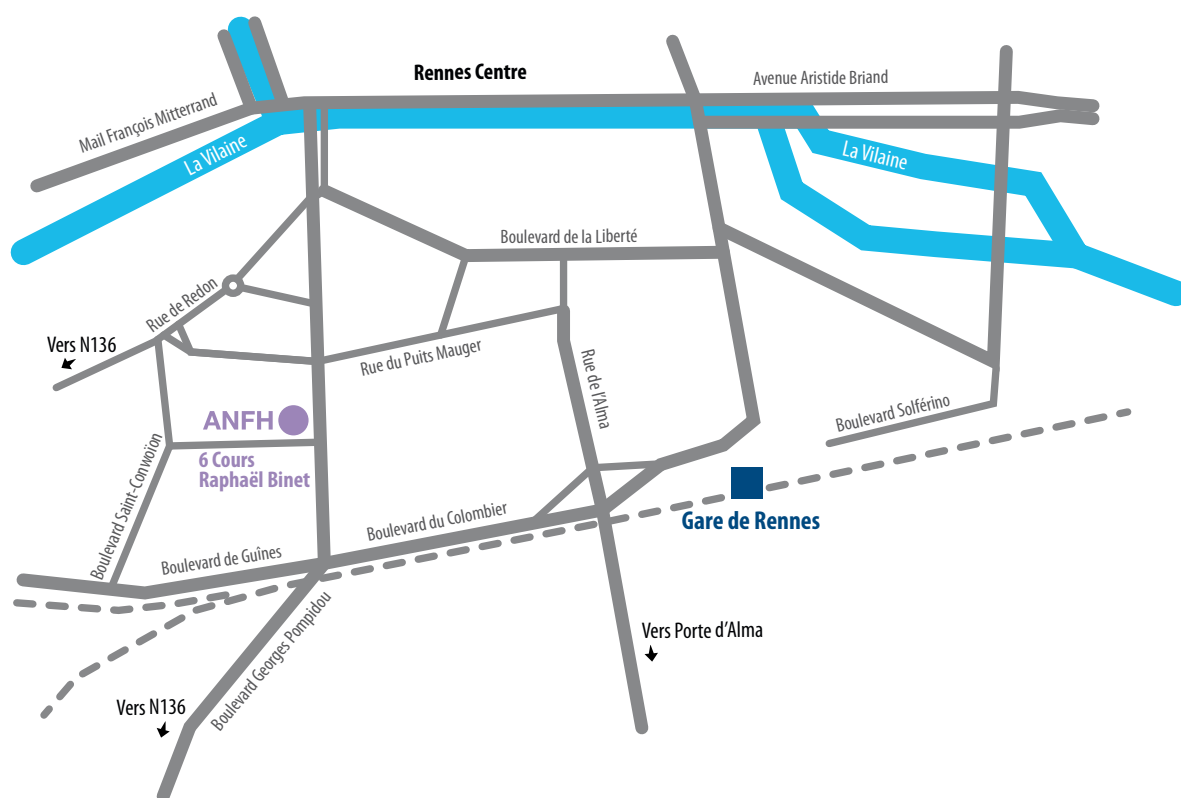
Rosenn LE PORT
02.99.35.28.76
r.leport@anfh.fr

Laurence PHILOUZE
02.99.35.28.66
l.philouze@anfh.fr

Amélie PINÇON
02.99.35.28.67
a.pincon@anfh.fr

Maëva QUIQUET
02.99.35.28.65
m.quiquet@anfh.fr

Séverine RIVIÈRE
02.99.35.28.63
s.riviere@anfh.fr



ACCÈS

DE LA SNCF :

À pied : 10 mn

En métro : de la gare SNCF, direction Kennedy, arrêt station Charles de Gaulle
Pour plus d'informations : www.star.fr

EN VOITURE :

Direction Centre-Ville, quartier Arsenal proche cité judiciaire. Parking Arsenal (stationnement payant)

EXPLICATION DES DIFFÉRENTES FICHES D'INSCRIPTION ET MODALITÉS D'ENVOI

Pour faciliter le repérage des formations, les bulletins d'inscription sont identifiés par une couleur :

- Actions de Formations Régionales (AFR) : couleur verte
- Actions de Formations Coordonnées (AFC) : couleur rose
- Actions de Formations Nationales (AFN) : couleur bleue

Adresser le bulletin d'inscription correspondant à l'ANFH Bretagne avant la date de clôture des inscriptions à la Conseillère Formation en charge de la formation (cf programme).

NB : Pour les actions de formations coordonnées et les actions de formation nationales, l'estimation des frais de déplacement/séjour et traitement doivent être précisés sur le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription sont également téléchargeables dans l'espace régional sur le site de l'ANFH : www.anfh.fr/bretagne > rubrique "Offre de formation"



WWW.ANFH.FR

BRETAGNE

BULLETIN D'INSCRIPTION ACTIONS DE FORMATIONS COORDONNÉES (AFC)

ACTION N° :

DATE(S) :

INTITULÉ DE LA FORMATION :

CODE ETS :

ÉTABLISSEMENT :

LISTE DES PARTICIPANTS (à classer par ordre de priorité si plusieurs inscriptions)

Mme Mlle M.	NOM (majuscules)	PRÉNOM	FONCTION	GRADE	SERVICE	Utilisation DIF Si oui, indiquer le nombre d'heures

MONTANT PRÉVISIONNEL DES FRAIS

FRAIS PÉDAGOGIQUES	FRAIS DE DÉPLACEMENT - SÉJOUR	FRAIS DE TRAITEMENT

Date :

Signature du directeur et cachet de l'établissement :



WWW.ANFH.FR

BRETAGNE

BULLETIN D'INSCRIPTION ACTIONS DE FORMATIONS RÉGIONALES (AFR)

ACTION N° :

DATE(S) :

INTITULÉ DE LA FORMATION :

CODE ETS :

ÉTABLISSEMENT :

LISTE DES PARTICIPANTS (à classer par ordre de priorité si plusieurs inscriptions)

Mme Mlle M.	NOM (majuscules)	PRÉNOM	FONCTION	GRADE	SERVICE	Utilisation DIF Si oui, indiquer le nombre d'heures

MONTANT PRÉVISIONNEL DES FRAIS

FRAIS PÉDAGOGIQUES	FRAIS DE DÉPLACEMENT - SÉJOUR	FRAIS DE TRAITEMENT
pris en charge par l'ANFH	pris en charge par l'ANFH	

Date :

Signature du directeur et cachet de l'établissement :



WWW.ANFH.FR

BRETAGNE

BULLETIN D'INSCRIPTION ACTIONS DE FORMATIONS NATIONALES (AFN)

ACTION N° :

DATE(S) :

INTITULÉ DE LA FORMATION :

CODE ETS :

ÉTABLISSEMENT :

LISTE DES PARTICIPANTS (à classer par ordre de priorité si plusieurs inscriptions)

Mme Mlle M.	NOM (majuscules)	PRÉNOM	FONCTION	GRADE	SERVICE	Utilisation DIF Si oui, indiquer le nombre d'heures

MONTANT PRÉVISIONNEL DES FRAIS

FRAIS PÉDAGOGIQUES	FRAIS DE DÉPLACEMENT - SÉJOUR	FRAIS DE TRAITEMENT
pris en charge par l'ANFH		

Date :

Signature du directeur et cachet de l'établissement :

WWW.ANFH.FR

DÉLÉGATION ANFH BRETAGNE

IMMEUBLE "LE MAGISTER"
6 COURS RAPHAEL BINET
CS 94332
35043 RENNES CEDEX

Tél. : 02 99 35 28 60
bretagne@anh.fr
anh.fr/bretagne